

"Triste budget, budget de tromperie"

(Suite de la 1ère page)

qu'elle était de \$145,000,000, l'année dernière.

Il faut aussi s'entendre à propos de balance de commerce. Si un pays doit se priver du nécessaire, en restreignant ses importations, pour avoir une balance de commerce favorable, la chose est mal. C'est ce genre de balance de commerce favorable que nous avons.

La moyenne du commerce extérieur du Canada pour les cinq dernières années, marque une diminution de la moitié, en comparaison de la moyenne des cinq années précédentes.

Nous avons une balance de commerce en notre faveur mais ça n'est pas une preuve du bon état de notre commerce. Cette balance favorable dépend de la restriction des importations et non de l'augmentation des exportations.

Les surplus

Depuis 1930, le gouvernement promettait des surplus. Il n'est jamais parvenu à en annoncer une seule année. Et encore, n'est-ce pas le surplus qui avait été prédit dans le budget de 1934. M. Rhodes avait prédit un surplus de \$8,800,000; il rapporte maintenant un surplus de \$2,700,000.

Ce surplus n'existe que parce que le ministre laisse toutes sortes de choses de côté: les secours distribués, les déficits ferroviaires, le coût du programme de constructions publiques, etc., etc. Pour établir son surplus, il a tout mis de côté, à part les dépenses d'administration courante et strictement indispensables.

Le maigre surplus de cinq années d'administration conservatrice se compare mal avec le surplus de \$257,000,000 de l'administration libérale précédente.

M. Ralston nie que, sous le gouvernement actuel, la dette du Dominion ne se soit augmentée de \$669,000,000. L'augmentation de la dette nette, depuis 1930, a été de \$812,001,000.

Le gouvernement emprunte à bon marché parce que l'argent ne trouve pas à s'employer dans le commerce et l'industrie. Il voudrait mieux que le gouvernement paie un loyer un peu plus élevé pour l'argent et que les affaires du pays soient prospères.

Ce que le gouvernement gagne actuellement en intérêts sur la dette, il le perd en distributions de secours.

Il est excellent de convertir la dette quand une occasion propice se présente mais ça n'est pas le seul moyen d'alléger le fardeau financier du pays. Du temps des libéraux, la dette a été diminuée à même les profits, ce qui n'a pas empêché plusieurs conversions intéressantes.

Un conseil financier

La dette publique, en général, dette fédérale, dettes provinciales et dettes municipales, est très élevée dans notre pays. M. Ralston indique ce qu'il en coûte annuellement d'intérêts par tête de population dans chacune des provinces: 1. du Prince-Edouard, \$16.10; Nouvelle-Écosse, \$21.34; Nouveau Brunswick, \$21.50; Québec, \$21.79; Ontario, \$27.38; Manitoba, \$26.69; Saskatchewan, \$21.93; Alberta, \$25.08; Colombie, \$30.27.

Le ministre des Finances a parlé d'un conseil financier ou d'un conseil d'emprunt pour tout le pays. Il a même laissé entendre que ce conseil pourrait être constitué par la Banque du Canada.

L'idée plaît à M. Ralston, en ce sens qu'il reconnaît la nécessité d'une coopération plus étroite entre tous les corps publics du pays à propos des finances. Le crédit du Dominion, le crédit des provinces et celui des municipalités ne sont pas sans avoir d'influence les uns sur les autres. C'est peut-être parce qu'il craignait le mauvais effet d'une faillite de Terre-Neuve que notre premier ministre s'est porté financièrement au secours de ce pays. C'était peut-être aller trop loin.

M. Ralston dit qu'un conseil financier pourrait tout le pays pour rendre des services, à la condition qu'il ne s'agisse pas d'un organisme centralisateur. C'est un conseil qu'il faudrait et non pas une dictature. Les droits des provinces doivent être respectés. C'est moins la centralisation que la décentralisation qu'il nous faut.

NECROLOGIE

BOUTIN — A Montréal, le 25, à 89 ans, Séraphin Boutin, époux d'Orléa Bruch.

CARNEER — A Montréal, le 24, à 53 ans, Juliette Larue, veuve de William-Léon Carner.

CHARBONNEAU — A Montréal, le 25, à 71 ans, Joseph-Médard Charbonneau, époux de Juliette St-Amand.

DENIS — A Val-de-la-Pérade, le 24, à 57 ans, Mlle Josephine Denis, fille de Paul Denis.

GAGNON — A Hull, le 25, à 67 ans, Mme Abraham Gagnon, née Hélène Lapensee.

CHARRON — A Montréal, le 25, à 72 ans, Mme veuve Joseph Girard, née Célestine Bélanger.

GOYETTE — A Montréal, le 25, à 57 ans, Mme Germaine Goyette, épouse d'Amable Goyette.

GURIN — A Verdun, à 61 ans, Joseph Gurin, époux d'Éliane Prédote.

HERVIEUX — A Lacombe, à 86 ans, Honoré Hervieux.

LACAILLE — A Montréal, le 25, à 72 ans, Mme veuve Alaire Lacaille, née Alexina Desjardins.

LAMER — A Montréal, le 25, à 27 ans, Albert Lamer, fils d'Olivier Lamer et d'Emma Potvin.

LAUZON — A Montréal, le 26, à 48 ans, Mme veuve Lauzon, née Alphonse Brisson.

LEBEAU — A Montréal, le 25, Jean-Claude, enfant de Gaston Lebeau et de Cécile Gariépy.

LORTIE — A Montréal, le 25, à 51 ans, Auguste Lortie.

MARIEN — A Montréal, le 24, à 32 ans, Mlle Lucille Marien, née Germaine Thibault.

PEPIN — A Montréal, le 25, à 28 ans, Edmond Pepin.

PRUD'HOMME — Village de la Côte-St-Luc, N.D.C., le 24, à 35 ans, Germaine, fille de feu Jérémie-F. Prud'homme et d'Emma Fortier.

ROBTAILLE — A Montréal, le 25, à 22 ans, Mme Darius Robtaille, née Hortense Collin.

ROY — A Montréal, le 26, à 69 ans, Mme veuve Ludger Roy, née Rachel Habig.

ROY — A Outremont, le 25, à 81 ans, Victorine Valliquette, épouse de feu J.-M. Roy.

SMITH — A l'Abbaye-à-Plouffe, le 25, à 77 ans, Marie-Rose Bourgeois, épouse de Charles Smith.

STE-MARIE — A St-Lambert, le 25, à 83 ans, Joseph Ste-Marie, époux de feu Rose-Anne Charron.

VIAU — A Montréal, le 25, à 65 ans, J.-E. Viau, époux de Laura Beupré.

Les chemins de fer

Le ministre des Finances se plaint amèrement de ce que le Canadien National nous vaille cette année encore un déficit substantiel de \$48,000,000.

Les conservateurs ne trouvent rien de trop désagréable à dire contre le Canadien National, après l'avoir pourtant longtemps choyé. L'établissement du Canadien National fut comme le merger d'une série d'entreprises en faillite. Il convient de se souvenir de ce fait. La nouvelle organisation restait embarrassée de toutes les dettes des vieilles entreprises. Il ne faut pas être surpris qu'elle ne parvienne pas à s'en débarrasser.

Mieux que cela, après l'établissement du Canadien National, tous les partis ont encouragé des dépenses pour le nouveau réseau. Sir Henry Thornton a reçu des félicitations de partout, d'Ottawa, des diverses provinces, des municipalités, des corps publics, des particuliers. Ne dépensait-ils pas pour le bien du pays?

Nous avons trop dépensé mais tout le monde l'a voulu. Aujourd'hui qu'il nous faut payer, il n'y a pas un parti qui ne puisse décharger sa responsabilité.

Ni l'un ni l'autre des deux grands partis ne peut non plus décharger sa responsabilité à propos de la construction de nos transcontinentaux. C'était de la mégalomanie voulue par tout le monde.

A propos du Canadien National, tous les partis ont accepté que les avances faites par l'Etat soient effacées, que les dépenses-capital et que les déficits soient assumés par l'Etat. A l'heure qu'il est, les déficits de revenus du Canadien National ne sont pas plus élevés que ceux du Pacifique. Le Canadien National est aussi bien administré que son concurrent.

Il faut tenir compte cependant que toute la capitalisation du Canadien National est représentée par des obligations qui portent intérêt, tandis que celle du Canadien Pacifique comprend des actions sur lesquelles les dividendes ne sont pas obligatoires.

M. Rhodes représente le Canadien National comme un corps mort qu'il faut tuer. Il laisse entendre que le gouvernement n'est pas responsable des embarras de ce chemin de fer. La responsabilité du gouvernement actuel n'est pas douteuse.

Pour améliorer la situation, que le gouvernement ne se sert-il de la loi qu'il a fait voter, il y a deux ans, et qui impose la coopération à nos deux grandes entreprises ferroviaires? La coopération forcée pourrait être ordonnée par un tribunal d'arbitrage.

Le Dr Manion: Il faudrait que ce soit l'une des deux entreprises qui demande un tribunal d'arbitrage.

M. Ralston répond que ni l'une ni l'autre ne peut le demander parce que le gouvernement néglige depuis longtemps de nommer un président à la Commission des chemins de fer.

Depuis deux ans que la loi existe, rien n'a été fait dans le sens de la coopération pour la réduction des dépenses et des frais, etc. Le gouvernement n'en continue pas moins de se plaindre du Canadien National. Au vrai, il l'a traité bien mal.

Au lieu de se plaindre du Canadien National, le gouvernement aurait bien mieux fait de travailler à améliorer l'état des affaires en général. L'accroissement du commerce aurait signifié des affaires pour nos deux chemins de fer.

Le surplus prévu

M. Rhodes prévoit pour l'année prochaine un surplus budgétaire de \$21,500,000.

En établissant ses dépenses, il oublie cependant pas mal de choses: dépenses capital, \$6,000,000; secours directs, \$35,000,000; constructions publiques non entreprises l'an dernier, \$32,000,000; autres constructions publiques, à la veille des élections, \$40,000,000; déficits ferroviaires, \$44,000,000; déficit possible occasionné par les transactions sur le blé, \$20,000,000. Au total, \$177,000,000.

De ce total, on pourrait déduire le surplus prévu de \$21,500,000.

La spéculation sur les blés

M. Ralston rappelle qu'en 1930, le gouvernement ouvrait le crédit de l'Etat à la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited. C'était un autre échec en blanc. M. John I. McFarland prenait la direction des ventes de cette coopérative.

Qu'est-il advenu depuis? Le gouvernement ne l'a jamais expliqué. On sait qu'en 1930, McFarland a commencé par acheter 75,000,000 de boisseaux de blé. En 1933, le premier ministre laissait entendre au Parlement que les opérations de McFarland pourraient se traduire par une perte de \$15,000,000 pour le pays. Depuis, rien.

L'opposition libérale n'a rien à dire contre la décision prise en 1930. Il s'agissait alors d'aider les producteurs de blé à vendre leur récolte. C'est le procédé du gouvernement par la suite qui est condamnable. Ce que McFarland a reçu et qu'il détient encore c'est un mandat en blanc en faveur de sept des banques à charte. McFarland aurait pu disposer du blé qu'il détenait. Au lieu de cela, si les rapports qui ont cours sont exacts, il en a acheté davantage. Il détient aujourd'hui de 200 à 240,000,000 de boisseaux de blé. C'est le gouvernement qui garantit cela au nom de l'Etat.

En 1933, au lieu de vendre, McFarland a cherché à accaparer le blé. Le gouvernement l'a laissé faire. C'était de la pure spéculation, avec l'argent du public. La garantie de l'Etat lui était assurée par un arrêté ministériel passé en vertu de la loi pour le maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration.

Grâce à McFarland un prix a été fixé pour le blé sur le marché de Winnipeg. C'est alors que la Grande-Bretagne, qui avait toujours été notre meilleur client pour le blé, a cherché à s'approvisionner ailleurs. Elle ne voulait pas acheter de blé nous, en ayant l'impression de

(Suite à la page 3)

Ecoles catholiques de Montréal

La sécurité des spectateurs des représentations théâtrales et cinématographiques

A sa seconde séance régulière du mois, la commission administrative des écoles catholiques a résolu d'accroître les mesures destinées à prévenir, dans les salles d'écoles, les infractions à la loi provinciale et aux règlements municipaux relatifs à la sécurité des spectateurs des représentations théâtrales et cinématographiques.

Elle a pris cette décision après un débat que M. Ernest Gosselin a soulevé en disant que, récemment, dans une école, on a non seulement enfreint le règlement municipal relatif aux spectacles cinématographiques, mais on a envoyé des élèves sur le toit raccorder des fils de haut-parleurs radiophoniques. Interrogé au cours du débat, le trésorier de la commission, M. Roméo Delcourt, a dit qu'il lui est déjà arrivé de tolérer des infractions aux règlements dans des cas où des personnes ayant loué des salles d'écoles avaient obtenu, grâce parfois à l'intervention d'éclésiastiques, que l'autorité municipale même fermât les yeux. Le président général, M. Victor Dore, a dit que lorsque la commission pédagogique autorise la location d'une salle d'école elle a soin de poser comme condition essentielle le respect de la loi et des règlements relatifs à la sécurité des spectateurs. Il a fait remarquer qu'il arrive qu'on trompe de diverses manières la bonne foi de la commission scolaire. Par exemple, a-t-il affirmé, nous avons constaté qu'on avait utilisé pour une réunion politique une salle qu'on nous avait demandée pour une réunion de marquis.

M. Hector Perrier a souligné qu'il importe d'empêcher que soit engagée la responsabilité de la commission scolaire en matière d'utilisation des salles d'écoles.

M. Dore a dit que la direction générale des études rappellera aux directeurs des écoles qu'ils doivent utiliser les salles scolaires exactement de la manière que prescrit la commission pédagogique. Pour empêcher les locataires de salles d'écoles de violer les règlements municipaux, il a proposé que la commission scolaire fasse siens ces règlements.

Cinq nouveaux projets de loi

DONT TROIS DE M. VAUTRIN

Québec, 27. (D.N.C.) — Voici les cinq nouveaux projets de loi inscrits au feuilleton de la Chambre: Par M. Alexandre Taschereau, — Loi modifiant la loi 22 Geo. V, chapitre 93, aux fins d'autoriser les corporations municipales ou scolaires à emprunter lorsqu'il a été accordé un délai pour le paiement des taxes.

Par M. Stockwell, — Loi autorisant le trésorier de la province à faire certaines avances en attendant la contribution des corporations municipales pour les écoles de réforme et d'industrie et les asiles d'aliénés.

Par M. Vautrin, — Résolution relative au bill no 63, intitulé: "Loi pour augmenter, en faveur du colon, l'étendue du terrain sur lequel le concessionnaire forestier ne peut couper du bois sur un lot de colonisation."

Par M. Vautrin, — Loi modifiant la loi 22 Geo. V, chapitre 41, intitulée: "Loi pour promouvoir le retour à la terre".

Par M. Vautrin, — Loi modifiant la loi des terres publiques propres à la culture relativement à la classification des terres publiques.

Par son premier projet, dans cette liste, M. Irénée Vautrin fait porter de 8 à 20 acres la réserve forestière à laquelle un colon a droit sur son lot, c'est-à-dire, l'étendue sur laquelle, à partir du chemin, le concessionnaire forestier n'a pas le droit de couper de bois.

Pour le deuxième projet le ministre de la Colonisation se fait donner le pouvoir d'acheter les terres vendues pour taxes municipales jusqu'à concurrence de \$300. Actuellement la limite est de \$100.

Enfin, le dernier projet transporte au ministère de la Colonisation le service de la classification des terres, qui est actuellement aux Terres et Forêts.

Société St-Jean-Baptiste

ASSEMBLEE SPECIALE A L'IMMACULEE-CONCEPTION

La section de l'Immaculée-Conception de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organise une réunion spéciale pour le jeudi 28 mars, à 8 h. 15, à la salle numéro 4242 de la rue Papineau. Il y aura des vues animées très intéressantes montrées gracieusement par le département de la colonisation du chemin de fer Canadien National. M. Dalton sera le conférencier de la soirée.

Les hommes et les jeunes gens sont cordialement invités. Entrée libre.

Départ du R. P. Therrien

Le R. Père Emile Therrien, D.P.B., de la Procure des Pères Blancs à Montréal, va quitter définitivement Montréal cette semaine. Il fera ses adieux à sa mère, qui habite à Beaufort, puis il partira, après Pâques, pour le vicariat apostolique du Bangweolo où vient d'être sacré le nouveau coadjuteur, S. Exc. Mgr Alexandre Roy. Il veut bien se charger d'apporter la Croix pectorale, léguée par feu le cardinal Rouleau, O.P., au premier évêque sorti du séminaire de Valleyfield, S. Exc. Mgr Oscar Julien, D.P.B., sacré dimanche, évêque apostolique du Nyassa, Afrique.

A Saint-Jean

Saint-Jean, 27. (D.N.C.) — De main, au Palais de Justice, M. le juge Loranger présidera un terme de vision de la commission de réconciliation relative aux projets de concordat entre cultivateurs et créanciers.

Faits divers

Contrebande par avion

Camille Deur, 7099, rue Saint-Denis, Marcel Deur, 7272A, rue St-Denis, et Alexis Lecavalier, fermier à Saint-François de Dorval, comparaissent hier devant le magistrat Jules Desmarais, pour répondre à l'accusation d'avoir conspiré ensemble et avec d'autres personnes domiciliées aux Etats-Unis, pour frauder le fisc canadien de plus de \$20,000 en se servant à la contrebande des boissons alcooliques des Etats-Unis au Canada en se servant d'un avion. Leur enquête est fixée au 2 avril prochain. Camille Deur devra fournir un cautionnement de \$10,000, Marcel Deur, un cautionnement de \$2,000 et Alexis Lecavalier, un cautionnement de \$1,000 pour avoir permis aux deux Deur de se servir de son champ comme d'un terrain d'atterrissage.

Le corps de Siscoe ramené ici

Après l'enquête du coroner, tenue sous la présidence du Dr André Bigué, d'Amos, le corps de M. Stanley-E. Siscoe, de Montréal, a été ramené ici hier par avion, de Seneterre.

En plus de l'enquête ordinaire du coroner, on tiendra une enquête particulière sur la mort de M. Siscoe, directeur de la Siscoe Gold Mines. Cette enquête est déjà commencée et se conduit sous la vigilance des autorités fédérales.

Le pilote Wrathall, à cause de son excessive faiblesse, n'a pas été interrogé hier à l'enquête du coroner. Il est dans un état assez critique.

M. Léo Brown au ministère de la colonisation

Québec, 27. — M. Irénée Vautrin, ministre de la colonisation, après entente avec son collègue, M. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, vient de confier à M. Léo Brown, B.S.A., l'organisation d'un service d'agronomie dans le ministère de la colonisation.

M. Brown était à l'emploi du ministère de l'Agriculture depuis 24 ans et occupait la fonction de surintendant des fermes de démonstration.

M. René Nadeau, qui agissait depuis plusieurs années comme secrétaire de M. Brown, le suivra au ministère de la colonisation.

Votre croisière de Pâques

NASSAU MIAMI HAVANE

à bord du paquebot princier



S.S. COLUMBIA

(et devant le Beigenland) 39,935 ton.)

9 JOURS de New-York et retour \$110 (et plus) comprenant les excursions sur terre.

Nombre d'attrait

Jardin de thé japonais — Puits pour les sports — Bains turcs — Pont de soleil — Danse — Plage Lido: 6000 pieds carrés de sable doré — Bar américain — Divertissements divers — Immenses ponts de promenade — Trois piscines, une intérieure, deux extérieures.

Adressez-vous à votre agence touristique. Ses services sont gratuits.

DE NEW-YORK le ven. 19 avril

PANAMA PACIFIC LINE

Immeuble McGill, Montréal, Canada.

Pour tous autres renseignements, choix des cabines, etc., voir

LE DEVOIR-VOYAGES

430 N.-Dame est - Montréal

Tél. HARBOR 1241

Docteurs, Consultez !!

Les Grands Constructeurs de France Compagnie Générale de Radiologie

Rayons X

Toute électricité médicale — Gallois & Cie — Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouges — Lampes à ultrasons pour salles d'opérations.

—Etablissements G. Boulitte— Instruments de Diagnostic

—Collin & Cie— Instrumentation chirurgicale par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste Conditions faciles

Prix, catalogue sur demande.

PAUL CARDINAUX, D. Sc.

428 Cherrier MONTREAL HA. 2337

ainsi pense

LA PRESSE CANADIENNE

-- de jour en jour

Si vos YEUX pouvaient parler

INSTINCTIVEMENT...

Ils vous demanderaient de consulter un de nos optométristes afin d'en connaître la condition exacte sachant que nos examens sont les plus précis et nos prix les plus bas.

LATON-FAVREAU, Ltée

LORENZO FAVREAU, O.O.L., président

265, rue Ste-Catherine est

Tél. LA. 6703

SUCCURSALES:

6890, rue St-Hubert, Tél. DO. 8335-1871, rue Ste-Catherine est, FR. 5900 (coin Bourbonnière).

A ST-LAMBERT: 220, ave Victoria, Tél. 791

Il y a un magasin TOUSIGNANT FRERE près de chez vous:

1584 Ste-Catherine E.
5167 rue Clarke
2929 Masson

1374 Ontario E.
2309 Ontario E.
6920 St-Hubert

3475 Ontario E.
1148 Mont-Royal E.
2034 Mont-Royal E.

TOUSIGNANT et Frère Limitée

6312 RUE SAINT-HUBERT

BEURRE

Crémier 24c

1ère qualité ...

Crémier 23c

2ème qualité ..

Beurre de 17c

CENT POUR CENT CANADIENS-FRANÇAIS

Moins cher que partout ailleurs, même à qualité égale.

70 O., rue Craig - HA. 9948

GASTON BERARD

(Succ. de la Cie Royal Silver Plate)

Experts en galvanoplastie

Fabrication, échange

et réparation

de vases sacrés

1885—Un demi-siècle de progrès-1935

Les personnes atteintes de rhumatisme, goutte, maladie du foie, de la peau, de l'estomac et de l'intestin ont grand avantage à prendre

LITHINES du Dr GUSTIN

MOINS D'UN SOU LE VERRE

En vente dans toutes les pharmacies — Méfiez-vous des imitations.

"La réclame finit toujours par porter fruit", dit l'annonceur persévérant.

Spécialités: Chemises WARRENDALE — Complet LOMBARDI

RAOUL FOURNIER

CHEMISIER-TAILLEUR-CHAPELIER

4502, RUE ST-DENIS — 375, AVE MONT-ROYAL EST

Tél. HARBOR 3896 MONTREAL

Le Moulin Economique

— fabrique toutes essences

Spécialité: Vanille 1ère qualité

— Chez votre épicer ou appeler AMHERST 5751

4916, 5ème AVE. ROSEMONT

Où l'on s'habille bien—

Ernest Meunier

Le Tailleur Fashionable

994, RUE RACHEL (EST)

Téléphones: FR. 9343-9850

SOIN DES PIEDS

Spécialité: Chaussures pour pieds malades.

HOULE & BLEAU

4561 est, Ste-Catherine

Tél. CL. 7987

LE DEVOIR-VOYAGES

430 N.-Dame est - Montréal

Tél. HARBOR 1241

GARAGE CRESCENT

PAUL MARTEL

Agence autorisée du Studebaker — Achat et vente d'autos usagées remis à neuf.

Mécaniciens spécialisés: Débossage, Soudure, Duco.

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 28 mars 1935.
Saint Jean de Capistran, C. semid.
Lever du soleil, 5 h. 49.
Coucher du soleil, 6 h. 22.
Lever de la lune, 2 h. 35.
Nouvelle lune, le 4, à 9 h. 46 m. du soir.
Premier quart, le 11, à 7 h. 36 m. du soir.
Pleine lune, le 20, à 37 m. du matin.
Dernier quart, le 27, à 3 h. 37 m. du soir.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Le congrès des maires canadiens devient une institution permanente

Les quartiers généraux seront à Montréal — Les membres du comité permanent — Ce soir, les délégués rencontreront les députés fédéraux, au Parlement, mais non à la barre de la Chambre

Le congrès des maires a siégé toute la matinée, au Mont-Royal. On a d'abord discuté au sujet de la décision du président de la Chambre des Communes, de ne pas recevoir les délégués du congrès à la barre de la Chambre. De ce débat, il ressort que le président craignait que cela ne soit un précédent; il ne connaît pas de cas analogues où des gens ont été admis à la barre de la Chambre; il y a un cas en Angleterre, mais le président a dit que le parlement canadien ne prend pas ses règlements du parlement anglais. De plus, on a fait remarquer qu'il est peut-être plus avantageux de rencontrer les députés en dehors de la Chambre, car alors on pourra leur dire: si vous ne faites pas ceci, nous ferons cela, ce qu'il n'aurait pas été possible de dire à la Chambre. De toute façon, il reste toujours possible de faire aborder la question en Chambre par un député; et la décision du président permet d'éviter des délais.

Congrès permanent

Cela réglé, le congrès a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolu: Que le congrès national des maires du Canada soit établi de façon permanente et reconnu comme tel, relativement aux seules résolutions qui ont été adoptées par ce congrès;

Que le congrès soit formé et composé en premier lieu des maires de toutes les municipalités qui ont envoyé des délégués au congrès des 25 et 26 mars à Montréal, ou des représentants dûment accrédités de ces maires;

Que les quartiers généraux du congrès soient établis à Montréal, que soit nommé un comité permanent du congrès possédant les pouvoirs suivants et chargé des devoirs ci-dessous mentionnés, mais de ceux-là seulement:

10—Fournir aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux municipalités et aux particuliers, les copies des comptes rendus du Congrès;

20—Régler les membres du Congrès chaque fois que ceux-ci le jugeront nécessaires, mais sur consentement des deux tiers des membres seulement;

30—Que les membres suivants soient nommés membres du comité permanent: G. A. Wenig, James Simpson, G. G. McGeer, E. J. Cragg, A. Davidson, C. Houde, John Queen.

Que les secrétaires du comité permanent soient les suivants: secrétaire général: Fred Bancroft, secrétaire adjoint: Léon Trépanier.

Cela a surtout pour but de continuer le travail pour le cas où les maires ne seraient pas satisfaits de l'accueil fait par Ottawa à leurs résolutions, ou pour le cas où la situation deviendrait plus grave, ou enfin pour prévoir toutes les éventualités et ne pas avoir à recommencer le travail déjà fait. Le président de l'Union des municipalités du Canada a dit que cette association endosse tout le travail du congrès.

A ce soir

A Ottawa, ce soir, il a été décidé que ce sont les propositions des deux résolutions qui se présenteront aux députés. Vers midi, le congrès a ajourné à ce soir à Ottawa, où il se réunira de nouveau dans la salle du comité des chemins de fer à huit heures pour rencontrer les députés fédéraux.

La Société des sciences morales et politiques

PRESIDENCE DE M. RAYMOND TANGHE

Au cours d'une réunion au *Gazette University*, hier soir, l'on a fondé la "Société des sciences morales et politiques". La nouvelle société s'occupera, comme son nom l'indique, de tous les problèmes sociaux et politiques. Elle se propose de présenter des travaux aux divers congrès de l'ACFAS. Les réunions de la Société seront bi-mensuelles.

Le bureau de direction se compose comme suit: président, M. Raymond Tanghe; vice-président, M. Jean Bruchési; secrétaire-trésorier, M. Le Rolande Provencher.

Me Auguste Boyer parlera des listes électorales

A la réunion hebdomadaire de l'Idée conservatrice, ce soir, au Club Confédération, 427 rue Sherbrooke, Me Auguste Boyer, l'un des représentants du parti conservateur devant la Commission de révision des listes électorales, dira ce qu'il pense des méthodes du régime Taschereau. Me J.-H. Loranger, c.r., fera quelques remarques sur le budget Rhodes.

Me Tancred Fortin, c.r., président de l'Idée conservatrice, occupera le fauteuil. Comme d'habitude, on fera un bref compte rendu de la semaine.

Pour renseignements: MA. 1308 ou PL. 6622.

Les exigences de l'Allemagne

(D'après des dépêches de la Canadian Press, de l'agence Havas et de l'Associated Press)

A Londres, on tient de "haute source" que le Reichsführer, dans ses entretiens avec sir John Simon, a déclaré exiger des puissances qu'elles reconnaissent à l'Allemagne les droits suivants:

10 Conclure une union économique; 20 Réunir territorialement la Prusse orientale à l'Allemagne, ce qui entraînerait la suppression du "corridor" donnant à la Pologne accès à la mer (la Pologne serait indemnisée à l'Est?); 30 Rattacher à l'Allemagne une partie du territoire détaché de l'ancien empire pour la formation de la Tchecoslovaquie et le rapatriement de quelque 350,000 Allemands de la Tchecoslovaquie;

40 Posséder une aviation militaire égale à celle de la France ou à celle de la Grande-Bretagne et même plus considérable que l'aviation de chacun de ces deux pays, si cela s'impose pour que le Reich soit plus fort que la Soviète;

50 Posséder une flotte d'environ 400,000 tonnes.

La taxe sur les repas

Québec, 27 — La Chambre a rejeté un bill de M. Elie par lequel la taxe sur les repas ne s'appliquerait que dans les localités de plus de 4,000 habitants et ailleurs dans les hôtels d'au moins 60 chambres.

M. Ouellet nommé maire de Sillery

Québec, 27 (D.N.C.) — Le gouvernement, par arrêté ministériel, a nommé le lieutenant-colonel Philippe Ouellet, maire de Sillery, pour deux années. Lors des dernières élections, en février dernier, M. Ouellet avait été élu maire contre M. Ewart Donovan. Mais l'élection avait été contestée pour défaut de qualification foncière. M. Ouellet a été réélu et il vient d'être nommé maire par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le salaire minimum des femmes

Québec, 27 (D.N.C.) — M. C. J. Arcand, ministre du Travail, présentera un bill pour amender la loi sur le salaire minimum des femmes. En vertu de cette loi lorsqu'une cause a été faite contre un patron, la femme qui n'aura pas reçu le salaire auquel elle a droit, en vertu de la loi, pourra le réclamer et l'obtenir sans avoir recours à une action civile contre l'employeur.

A Brouage

LE 3e CENTENAIRE DE LA MORT DE CHAMPLAIN

Paris, 27 (S.P.C.-Havas) — La "Société des Amis de Champlain", qui s'intéresse aux souvenirs canadiens en France, organise de grandes fêtes à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Samuel de Champlain, fondateur de la Nouvelle-France.

Ce centenaire tombe en décembre 1935, mais à cause de la rigueur de l'hiver, les organisateurs ont décidé de fixer les fêtes à l'été prochain. On s'attend à ce que les manifestations de Brouage coïncident avec la visite en France de 400 Canadiens à Brouage et à Rochefort (principal port de ravitaillement de la colonie naissante du Canada).

Appel contre la "Transportation"

La Cour d'appel entend aujourd'hui la cause de Paul-Eugène Poirras, requérant, contre la "Transportation and Power Corporation, Limited" et M. E.-Henri Lanctôt et autres, intimés.

Le requérant en appelle d'un jugement de la Cour supérieure en matière de faillite, rendu par M. le juge Boyer, le 29 mars, 1934. Cet appel est d'un jugement antérieur déclarant en faillite la compagnie "Transportation and Power Ltd.", en vertu de la loi de la faillite, sur la requête de M. Paul-Eugène Poirras, devenu actionnaire et créancier le jour même de sa demande.

Les noms des propriétaires de journaux

Ottawa, 27 (D.N.C.) — M. Tommy Church, député conservateur de Toronto, donne avis qu'il présentera un bill pour rendre obligatoire la publication des noms des propriétaires de journaux. Son bill sera intitulé: "Loi modifiant la loi des postes (propriété des journaux)". C'est là un projet de loi que M. Church a déjà proposé dans le passé, qui a soulevé de longs débats et qui a toujours été battu en raison du fait que maints propriétaires de journaux ne tiennent pas à être connus.

Recorder de Jonquière

Québec, 27 (D.N.C.) — M. Raoul Gagnon, avocat, vient d'être nommé recorder de la ville de Jonquière, en remplacement de M. Sheehy. Le lieutenant-gouverneur a signé hier l'arrêté ministériel relatif à la nomination de M. Gagnon.

Caucus à Ottawa

Ottawa, 27 (D.N.C.) — Le parti conservateur a tenu un caucus général ce matin à la demande de son George Perley. De leur côté, les libéraux tiennent aussi aujourd'hui leur caucus hebdomadaire.

Le pont de l'île d'Orléans

Par 33 voix contre 8, l'Assemblée législative rejette la motion de blâme de M. Bêique

Québec, 27 — A la séance du soir, transformée en comité des subsides, la Chambre a étudié les crédits du ministère des terres et forêts. Elle a rejeté par un vote de 33 à 8 un amendement proposé par l'opposition pour dépenser que le gouvernement ait à lui-même les crédits de l'agriculture et de la colonisation en un temps ou il aurait dû les augmenter ou au moins les maintenir au même niveau, et imposer de nouvelles taxes pour bâtir le pont de l'île d'Orléans.

MM. Duplessis et Bêique ont pris part au débat, puis M. Bêique, appuyé par M. Antonio Elie, a proposé l'amendement suivant:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants: "Attendu que, depuis les élections générales provinciales, en 1931, le budget de l'Agriculture, industrie fondamentale en cette province, a été diminué de plus de \$2,000,000;

Attendu que depuis les élections générales provinciales de 1931, le budget de la Colonisation, complètement nécessaire à l'Agriculture, a été diminué de plus de \$1,200,000;

Attendu qu'après lesdites diminutions les budgets de l'Agriculture et de la Colonisation étaient insuffisants et ne répondaient pas aux besoins de la province;

Attendu que les dépenses de l'administration provinciale pour aider au progrès et au bien-être de l'Agriculture et de la Colonisation sont des dépenses productives, assimilables à un excellent placement;

Attendu que la construction du pont de l'île d'Orléans et les travaux accessoires qui s'y rapportent, autorisés, commencés et continués en pleine crise économique, occasionnent à la province des dépenses pour un montant d'au delà de \$4,000,000;

Attendu que d'après les statistiques municipales pour l'année 1933, la population totale de l'île d'Orléans, y compris les femmes et les enfants, se chiffrait à 3,935 personnes;

Attendu que les dépenses occasionnées à la province par la construction du pont de l'île d'Orléans constituent des extravagances répréhensibles et ruineuses en temps de crise;

Cette Chambre, tout en étant prête à voter les subsides nécessaires, déclare que la construction du pont de l'île d'Orléans et les dépenses occasionnées à la province par ces travaux constituent un gaspillage et des extravagances administratives intolérables, nuisibles à l'agriculture, à la colonisation et au crédit de la province;

— Adopté, s'écrient les députés de l'opposition.

M. Taschereau — Je ne pense pas!!!!

On prend le vote et l'amendement est battu par 33 voix contre 8.

Le congrès des retraitants

Saint-Jean, 27 (D.N.C.) — S. E. Mar Forger, maire de Saint-Jean, en la salle de l'hôtel de ville, les anciens retraitants de Saint-Jean, pour leur confier une partie du travail préparatoire au congrès général des anciens retraitants de la province, qui aura lieu en cette ville, le 19 mai prochain.

Le jour de repos hebdomadaire

Ottawa, 27 — Le sénat a passé en troisième lecture le bill comportant la modification de la loi des brevets et instituant un jour de repos hebdomadaire. Le bill des brevets fut d'abord déposé au sénat, en sorte qu'il a été envoyé à la Chambre pour ratification. Le bill instituant le repos hebdomadaire ayant été d'abord déposé à la Chambre, M. attend plus que l'assentiment royal.

L'assurance-chômage

Ottawa, 27 — M. Arthur Meighen a déclaré au sénat que les membres de la haute assemblée peuvent aborder en toute confiance le bill d'assurance-chômage parce que l'autorité du Dominion sur cette question est certaine. Le bill en conséquence passa en deuxième lecture et fut déposé à la commission des banques et du commerce.

Les bills instituant la journée de huit heures, le secours au chômage, le conseil économique ont passé en première lecture.

On demande à Mc C. Champoux, c.r. de se présenter

L'un des avocats les plus estimés du barreau, Me Charles Champoux, conseil du roi, est prié par plusieurs de ses confrères de poser sa candidature au poste de bâtonnier de l'Ordre des avocats à Montréal. Il n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Ministre du Japon à Ottawa

Tokyo, 27 (S.P.A.) — Un conseiller de l'ambassade près Londres, M. Sotomatsu Kato, deuxième ministre du Japon, a été nommé ambassadeur à Ottawa, en remplacement de M. Tokugawa, récemment promu ambassadeur près Ankara.

La franchise sur le livre français

Vive satisfaction en France — La France exporte en moyenne 500,000 livres par année au Canada

Paris, 27 (P.C.-Havas). — Paris et la Province ont accueilli avec une vive satisfaction la décision que vient de prendre le gouvernement canadien de supprimer le droit de douane de 15 pour cent qui frappait le livre français exporté au Canada.

Commentant les nouveaux tarifs canadiens, M. Rodolphe Rousseau, président du Cercle de la Librairie française, a déclaré que la récente décision du gouvernement fédéral du Canada est de nature à faciliter grandement l'expansion du livre français dans le Dominion. "Tous ceux, dit-il, qui, en France, s'intéressent à la diffusion de la pensée française à l'étranger et particulièrement dans ce pays du Canada qui nous touche de si près, seront reconnaissants au premier ministre Bennett, qui donne ainsi une fois de plus une preuve de ses sentiments favorables au développement des relations franco-canadiennes".

La France exporte actuellement en moyenne, 500,000 livres par an au Canada. Elle espère que les nouveaux tarifs douaniers canadiens lui permettront d'augmenter cette exportation.

Les rentes seigneuriales

La Chambre adopte la motion Barré — Le gouvernement présentera un projet d'emprunts pour faciliter leur disparition

Québec, 27 — La Chambre a adopté unanimement hier, la motion Barré pour la suppression des rentes seigneuriales. M. Euclide Charbonneau, député de Laprairie-Napierville, seconde la motion du député de Rouville. Il la trouve utile, très raisonnable, et à l'avantage de tous les citoyens. Il déclare que 191 paroisses subissent des ennuis du fait des rentes seigneuriales qu'on veut faire disparaître.

Le premier ministre félicite MM. Barré et Charbonneau et annonce que le gouvernement est favorable au projet. Le gouvernement présentera de la semaine prochaine un projet de loi pour permettre aux conseils de comté et aux groupes nécessaires de négocier les emprunts nécessaires pour amortir ces rentes et les faire disparaître. Le gouvernement garantira ces emprunts, ce qui permettra à ces groupements d'obtenir un taux d'intérêt très avantageux. Le système seigneurial fut très utile mais, les temps ayant changé, son utilité a cessé. Le régime seigneurial est disparu; il ne reste que les rentes qui sont appelées à disparaître elles aussi.

Le Dr Gaspard Fautoux annonce qu'il retire sa motion sur le contrôle des stations de gazoline. Il a donné que le gouvernement présente un projet de loi dans ce sens.

M. J.-A. Francoeur, député de Dorion, annonce ensuite qu'il retire sa motion par laquelle il demande au gouvernement fédéral de faire de grands travaux pour remplacer le secours direct. Il donne comme raison que le gouvernement fédéral annonce de grands projets. Sur ce point il convient d'attendre.

La Chambre adopte en troisième lecture le bill de M. Stockwell pour la maintenance de la gazoline. A la demande de M. Duplessis, un amendement est apporté qui dispense les cultivateurs de faire rapport au trésorier pour l'achat de cent gallons d'essence.

La Chambre adopte ensuite le bill du premier ministre pour annuler les exemptions de taxe dont la *St. Ann Paper & Power Co.* bénéficie sur son usine à Beauré. A la demande du chef de l'opposition, le premier ministre apporte un amendement qui si le conseil rétablit ces exemptions par suite de la reprise des opérations de la compagnie à Beauré, ces exemptions ne dureront que pendant le temps des opérations de la compagnie intéressée.

La Chambre s'ajourne ensuite à 8 heures 30.

Neuf condamnations à mort à Moscou

Moscou, 27 (S.P.A.) — Des mesures prises pour enrayer un foisonnement de meurtres ont donné lieu aujourd'hui à neuf condamnations à mort, à Moscou. La semaine dernière, ces mesures ont entraîné quinze condamnations à mort à Moscou, sept à Leningrad.

Bulletin météorologique

Toronto, 27 (S. P. C.) — Dans plusieurs parties de l'Ouest, hier, il a neigé et un fort vent froid a soufflé. Voici le temps qu'il fera probablement au Québec demain:

bassins de l'Outaouais et du haut Saint-Laurent: vent de l'est et du sud-est, ciel partiellement couvert, température stationnaire ou à la hausse;

nord-ouest et lac Saint-Jean: vent de l'est, beau, assez froid la majeure partie de la journée;

lacs du sud, lac Saint-Jean: vent du nord, beau.

Le vent du nord et de la baie de Chaleur: vent du nord et du nord-ouest, beau, assez froid.

La revision des listes électorales

La Commission a retranché une cinquantaine de noms des listes du comté de Laval, ce matin — Faux Irénée et faux Yvon

La commission de révision des listes électorales supplémentaires a de nouveau retranché ce matin une cinquantaine de noms des listes du comté provincial de Laval. Les avocats de l'Action libérale nationale, MM. Calixte Cormier et Roger Ouellet, ont commencé à contester tous les noms des arrondissements 99 à 110 du comté de Laval, arrondissements situés dans le nord de la ville, et bien peu de noms ont résisté à l'assaut. Voici la liste des noms rayés des listes à midi:

Francis Lafond, Louis Parker, William Dunning, Stanley Fraser, William Sharpe, Joe V. Conway, William J. Myers, George Douglas, William Hardy, Hector Montpetit, Hugh Berger, Alexandre Marceau, Andy Goodman, Lucien Langlais, Alphonse Bazinet, Philus Chevrier, Réginald Smith, Luke Watson, Oscar Wright, Morris Doron, George Hooper, J.-Fred Larkin, John Scott, Lawrence Willis, Harry Cakes, Tony Harris, Richard Harrington et Herbert Monion.

Tous ces messieurs peuvent exister, mais s'ils existent, ils ne logent pas à l'adresse qu'on a inscrite sous leurs noms sur les listes électorales. La preuve a été péremptoire. De nombreux témoins ont défilé.

Les noms pris en délibéré, pour vérification d'adresse, sont les suivants: Paul Sanguin, Steve Connor, Edmund Blake, John Robinson, Kenneth Handfield, Paul Gillespie, James Simpson, William Locelle, Olier St-Pierre, Ernest Bentley, Clarence Dove et John Holmes.

Dans l'arrondissement 105 de Laval, sur 9 noms, huit ont été rayés et un pris en délibéré. Le nom de Conway, tout d'abord accepté par les commissaires, a été ensuite rayé des listes. La présence imprévue, à la salle d'audience, du concierge de la maison dans laquelle Conway était censé demeurer a éclairci l'affaire. Il a juré qu'il n'avait jamais connu de monsieur de ce nom dans la maison qu'il entretenait.

Quelques personnes faisaient observer ce matin à la salle d'audience que les enquêteurs de la commission du chômage, ceux qui relèvent du gouvernement provincial, suivent à cœur de jour, et avec un intérêt marqué, la contestation de noms devant la commission de révision des listes électorales, ce qui faisait dire à quelqu'un: — Ces enquêteurs ne seraient-ils pas les artisans de ces listes? Ils vont de porte en porte, ils peuvent

sans pitié, voient augmenter leur impôt de 13 1/2 à 15%.

M. Bennett avait bien raison de dire: Ils se plaignent! Nous ne les craignons pas! Traités comme cela, ils ne sont pas à craindre.

Dès 1931, le premier ministre disait qu'il n'y a qu'une forme d'impôt qui fût juste, l'impôt sur le chiffre d'affaires (turn over). Il l'annonçait presque au gouvernement. Depuis son gouvernement, il a multiplié les taxes de toutes sortes. Il a complètement négligé la taxe sur le chiffre d'affaires.

En terminant, M. Baisdon dresse le bilan des cinq années de l'administration conservatrice: Notre commerce s'est amoindri. Nous sommes passés du 5ème au 8ème rang comme pays commerciaux.

Les déficits d'administration se sont multipliés. La dette s'est accrue. Le pays compte 1,200,000 personnes qui vivent des secours de l'Etat.

On dira qu'il y a eu la crise? Le Canada était mieux placé que bien d'autres pays pour la traverser. Il avait des ressources en abondance. Le gouvernement a disposé de tous les moyens pour trouver une solution au problème: Blanc-seing, pouvoirs discrétionnaires, majorité parlementaire qui lui permettait de faire voter n'importe quelle loi.

Après cinq ans, son bilan n'est pas brillant. L'on comprend qu'à la veille des élections générales, il verse un pleur de repentir. Il offre des réformes qui ne sont que l'écho d'une rhétorique creuse et qui gardent une saveur des vieux principes toriens.

Que le gouvernement sache donc que ses réformes seront jugées en même temps que ses promesses de 1930. Et le peuple a hâte de porter son jugement.

Le gouvernement a donc le devoir de terminer la session au plus tôt. Il est temps qu'une administration nouvelle soit à la direction des affaires du pays, une administration qui s'inspirera de la doctrine économique libérale.

Emile BENOIST

"Au pays des antiques"

PAR ANDRÉ MAILFERT "Confidences d'un maillieur professionnel"

Un "document sensationnel" des "révolutions époustouflantes" pendant vingt ans, l'auteur dirige une formidable machine de faux où — en pleine connaissance de cause — se fournissent presque tous les antiques.

Il inventa de toutes pièces le "fameux ébéniste Jean-François Hardy, chef de l'Ecole de la Loire", tant préché par d'illustres collectionneurs.

Volume de 246 pages. Au comptoir et par la poste, \$1.00. SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR.

Or, un salarié qui touche \$20,000 par an, paiera une surtaxe de 3% sur l'excédent de \$14,000. Par contre, un homme dont le revenu est de \$28,000 par an, ne paiera que 10% sur l'excédent de \$14,000.

Cette modification à l'impôt sur le revenu n'a donc rien de révolutionnaire. Le premier ministre parlait de sa politique comme si elle devait être radicale, socialiste, rouge. La politique rouge du premier ministre n'est autre que celle d'une politique rose tendre.

Un homme dont le revenu est de \$28,000 par an, paiera 10%.

Les corporations sans âmes et

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Mercredi, 27 mars

Radio-Etats-Unis

Auditions recommandées

WABC — 343.6 m., 660 kil.

4.15 p.m. Institut de Musique Curtis — Divertissement No 4, en sol majeur, opus 100, de Haydn; Cantabile a presto pour flûte et piano, d'Enesco; Sérénade en 12, de Beethoven; Sérénade pour violon et violoncelle, de Haendel; Haendel: Air, de Haendel; Gavotte: Romance, de Wally; Scherzo: 10.30 p.m. Columbia Concert Hall — Symphonie Howard Barlow — Soliste: Ernest Hutchinson, pianiste — Ouverture (La grôte de Fingal), de Mendelssohn; Concerto en sol mineur, de Mendelssohn.

WJZ — 354.5 m., 760 kil.

6.17 p.m. Alma Kitchell, contralto — By the Bend of the River, d'Edwards; L'amour, toujours l'amour, de F. Berceuse, de Brohn; Le Nil, de Leroux.

9.30 p.m. John McCormack, ténor du Metropolitan Opera.

Les Maîtres de la musique

Rubin Kraemer, chef d'orchestre des Maîtres de la musique, et Rupert Caplan, directeur artistique, évoqueront la figure de l'illustre Bach, le mercredi, 21, à 10 h. p.m., à CRCM. Le programme comprend une symphonie et l'interprétation par l'orchestre de quelques passages des œuvres du maître.

Emission "Sweet Caporal"

Le programme des Cigarettes Sweet Caporal, sous l'habile direction de Leo LaSalle, vous présente, mercredi, 27 mars, à 8 h., aux postes CKAC et CHLP, l'artiste le plus connu à Montréal, Mme Jeanne Maubourg-Robert, avec le duo Lucien Sciotte, violoniste, que vous avez déjà vu à l'avantgarde d'apprécier au cours des émissions Sweet Caporal. Le Trio métropolitain, un sketch comique, Fred Normandin, clavier, Georges Toupin, baryton romantique et maître de cérémonies, Henri Miro et le grand orchestre de 25 musiciens.

Programme: Je connais une blonde Toupin; Marche persane, orchestre; La Canadienne, Trio; Belle-maman aide au ménage, sketch; Pot-pourri de chansons nettes françaises, Mme Maubourg et Toupin; sketch comique, Fred Normandin, clavier, Georges Toupin, baryton romantique et maître de cérémonies, Henri Miro et le grand orchestre de 25 musiciens.

L'Heure catholique

La causerie religieuse à l'Heure catholique du 31 mars, organisée par le Comité des Œuvres catholiques de Montréal sous la direction de M. Ethelbert Thibault, P.S.S., à 8 h., causerie sur la persécution religieuse au Mexique, par M. l'abbé Paul Lafleur, aumônier de l'Institut pédagogique.

Emission J.-B. Lefebvre Ltée

8.30 p.m., CKAC, CKCO, CHRC — Orchestre sous la direction d'Edmond Trudel; guitares hawaïennes, dir. Kullola, de New-York; artiste invité, Armand Perron; directeurs des programmes: J. Florian Cadieux, Thème: La Marche des petits Pierrots; orch.: Tout le monde avait ca; guitares: Caroline Moon, chant: J'ai tendu le train du rêve; orch.: l'Étudiant; orch.: Sérénade, de Toselli; guitare: Malakamala, orch.: Sur le plancher des vaches; chant: Les femmes sont perfides; orch.: Chacun sa chance.

Jeudi, 28 mars

Auditions recommandées

WABC — 343.6 m., 660 kil.

2.30 p.m. L'École américaine de l'air — Musique de Schubert: Moment musical; Heiden Roslin, Berceuse; Die Fledermaus; Danse allemande No 2; Danse militaire.

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

8.00 p.m., Orch. Rudy Vallee.

10.00 p.m., Orch. Paul Whiteman.

WJZ — 354.5 m., 760 kil.

7.15 p.m. Gemmes de mélodies — Choeur; artistes de concert; orchestre, etc.

9.30 p.m., Ruth Lyon, soprano; Cyril Pitts, ténor.

10.00 p.m., Cordes mélodiques de Toronto — Dir. Alex. Chualdin.

Le Père Dieux à Radio-Canada

Le R. P. Dieux, prédicateur de la station quadrangulaire à Notre-Dame de Montréal, donnera sa troisième conférence sur la spiritualité aux postes du secteur français de Radio-Canada, le jeudi, 28, à 8 h.

Ces conférences du P. Dieux à la radio sont un résumé de sa prédication du dimanche, à Notre-Dame. Elles ont un nombre de messages de félicitations de Radio-Canada.

Causerie du Dr Lessard

Le conférencier de la tribune universitaire, à Radio-Canada, le jeudi, 28, à 9 h., sera le docteur Alphonse Lessard, directeur du service d'hygiène provinciale.

Le docteur Lessard entretiendra les radiophiles de "la santé publique et des efforts du service provincial d'hygiène pour la sauvegarde".

"Phébus et Pan"

On chantera les principaux passages d'un opéra de Bach, "Phébus et Pan", le jeudi, 28, à 9 h. 30, aux studios de Radio-Canada, à Toronto.

M. Reginald Stewart a préparé de longue main l'interprétation de cette œuvre. Ce sera la première fois, comme le pense M. Stewart, qu'elle sera chantée dans notre pays.

Bach a composé peu d'œuvres profanes; cette émission du jeudi, 28, ne peut manquer par conséquent d'intéresser les dilettantes.

Les cordes mélodiques

Les Cordes mélodiques, — en d'autres termes, l'orchestre Chualdin, — exécuteront le jeudi, 28, à 10 h. p.m., aux postes de Radio-Canada, l'ouverture d'Orphée aux Enfers, d'Offenbach. Old Folks at Home, de Busch et la Suite Images en musique, de Fauré. Au Théâtre — La Soir dans la Forêt — Fantaisie pour violon. Le concert suivant de cet orchestre aura lieu le jeudi, 4 avril.

Radio-Montréal

MERCREDI, 27 MARS

CRCM — 329.7 m., 910 kil.

5.00 Marches militaires.
5.15 Orch. de Ritz-Carlton, sous la direction de Rubin Kraemer, ainsi que Mlle Fabiola Poirier, soprano.
5.45 Pronostics de la température.
5.47 Cotes des bourses de Montréal et de New-York.
6.00 Annonce de l'heure.
6.02 Chansonnettes françaises.
6.30 A vous d'en juger.
7.00 Annonce de l'heure.
7.02 La Renaissance campagnarde.
7.15 Introduction à l'art musical, sous les auspices de l'Université Western.
7.30 Billy et Pierre — sketch.
7.45 Service de nouvelles, en français et en anglais pour les radiophiles des centres ruraux.
8.00 La Petite Histoire: causerie du chanoine Adélard Harbord, curé de la basilique de Montréal, sur Monseigneur Ignace Bourget.
8.15 Mélody Mart.
8.30 Black Horse Tavern.
9.00 Annonce de l'heure.
9.02 L'heure de la gaieté et de la romance.
9.01 Les Maîtres de la musique: Bach.
10.30 Orch. Chs Dornberger, du Mont-Royal.
10.45 Radio-Journal bilingue.
11.00 Annonce de l'heure.

CKAC — 411 m., 730 kil.

4.00 Le programme Perrin avec Perrette.
4.15 Emission du Curtis Institute of Music.
5.00 Les événements sociaux.
5.30 Le programme du foyer.
6.15 Nouvelles musicales.
6.30 Annonce de l'heure.
7.15 Le curé du village.
7.30 Les Nerve Merry Makers.
8.00 Le programme Sweet Caporal.
8.30 Annonce de l'heure.
9.00 Le tailleur des Romagnols.
9.30 Variétés de Dupuis Frères.
10.00 Soirée d'amateurs.
10.30 Concert.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.05 Variétés.

CFRC — 330 m., 690 kil.

1.00 Bourse.
1.15 Trio de concert.
4.00 Revue pour dames.
4.30 L'orchestre civique de Rochester.
5.30 Permettez de la bourse.
6.00 Mary Pickford.
8.00 An Earthly Music.
8.30 La Ligue du progrès civique.
11.00 Nouvelles.

CHLP — 266 m., 1,120 kil.

8.25 Sommaire, heure, culture physique.
9.00 Chansons françaises.
9.15 Variétés.
9.30 Opérettes.
10.00 Poèmes symphoniques.
10.45 Comédies musicales.
11.20 Vos vagues favorites, heure.
12.00 Heure féminine.
1.30 Orchestre, heure.
2.25 Sommaire, heure, méli-méio.
6.00 Bourse des mines.
6.30 Péd. des ouvriers du Canada.
7.00 Radio-annuaire.
7.30 Heures.
7.30 Rhythm on the keyboard.
7.45 The Voice of Love.
8.00 Emission Sweet Caporal.
8.30 Orchestre.
9.00 Le tailleur des Romagnols.
9.30 Radio-variétés Dupuis Frères.
10.00 Soirée d'amateurs.
10.30 Meunier da Sylva, pianiste.
11.00 L'heure.

JEUDI, 28 MARS

CRCM — 329.7 m., 910 kil.

5.00 Marches militaires.
5.15 The Merry Wives of Windsor (disques).
5.45 Pronostics de la température.
5.47 Cotes des bourses de Montréal et de New-York.
6.00 Annonce de l'heure.
6.02 Chansonnettes françaises.
6.15 Plaisirs de Paris.
6.30 Pseudo Music.
8.00 Conférence par le R. Père André-Marie Dieux.
8.15 Say It with Music.
8.30 Musique de chambre.
9.00 Conférence universitaire par le docteur d'hygiène provinciale, sujet: L'Alphonse Lessard, directeur du service d'hygiène (de Montréal).
9.15 The Diplomat (de Montréal).
9.30 L'orchestre Chualdin.
10.30 L'orch. de Billy Bisset, de l'hôtel Royal York.
10.45 Radio-Journal bilingue.
11.00 Résultats des toutes de hockey.
11.02 Annonce de l'heure.

CKAC — 411 m., 730 kil.

7.30 Mélodies légères.
7.45 Mélodies du matin.
8.00 Willie Eckstein et Charlie Chappell.
8.15 Le sérénadeur.
8.30 Chansons françaises.
10.00 Entre vous et moi.
10.15 Entre vous et moi.
10.30 Les musiciens de Montparnasse.
10.45 Ouverture de la bourse.
11.00 Cuissons et caissons un peu.
11.45 Le programme des services rapides.
12.00 L'heure des dames.
12.30 Programme trifluvien.
12.45 Cours de la bourse.
1.00 Orchestre.
1.15 Causerie de l'U.C.C.
1.30 Clio Brown, pianiste.
1.45 Orchestre.
2.00 Variétés.
2.30 Radio américaine de l'air.
3.00 Broadway of Romance.
4.00 Le programme Perrin avec Perrette.
4.15 Le théâtre des Petits.
4.30 Chant par Loretta Lee.
4.45 Symp. Mélodies.
5.00 Les événements sociaux.
5.20 Chansonnettes françaises.
5.30 Le programme du foyer.

Déclaration de M. Robert Bachand...

(Suite de la dernière)

Séguin, Edouard Pinsonnault et Ernest Boivin, témoins recalcitrants qui, après avoir prévariqué, ont refusé de répondre loyalement aux questions qui étaient de nature à rendre publics les actes répréhensibles perpétrés à leur bénéfice, à l'encontre des diètes de leur conscience et au détriment du trésor public.

Recommandations

En présence des faits plutôt extraordinaires révélés par la preuve le Tribunal prie humblement le gouvernement du Canada:

1o D'instituer, ou d'autoriser toute personne apte à le faire, des procédures contre Hormisdas Forand, Edouard Pinsonnault et Robert Bachand en recouvrement de la somme de \$3,650 qui a été payée inutilement pour le prix d'une pointe de terre trouvée plus tard trop petite pour la construction d'un nouveau bureau de poste de Waterloo, et de traduire devant les tribunaux de juridiction criminelle ledit Hormisdas Forand, qui a été pris en flagrant délit de mensonges, sous serment, à l'effet de cacher les faits qu'il connaissait et a sciemment faussé la vérité.

2o Le département des travaux publics devrait faire cesser l'ingérence des députés et des organisations politiques qui se soustraient aux fonctions et à l'exercice des droits de la Commission du service civil, afin d'éviter le gaspillage des deniers publics, dans toutes les entreprises de ce genre.

3o Le gouvernement du Canada ou toute autre personne autorisée à ce faire, devrait poursuivre conjointement et solidairement devant les tribunaux civils, Robert Bachand, Ernest Boivin et Oscar Séguin en recouvrement de la somme de \$750 à titre de salaire qui a été payé indûment à ce dernier alors que la construction du bureau de poste était terminée, durant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre 1929, à la suite de leur complicité et fausses représentations faites par eux au département des travaux publics à Ottawa.

4o Une action au montant de \$370 devrait être intentée devant les tribunaux compétents contre Ernest Boivin, ex-député de Sherbrooke, représentant le montant chargé illicitement et frauduleusement pour la vente d'un brûleur à l'huile.

le, dont la soumission a été faite de manière à éluder la loi par Alonzo Lemieux, secrétaire-trésorier de la Granby Elastic Webb Ltd, dont ledit Ernest Boivin, alors député, est le président.

Des procédures devraient être prises, par toute personne dûment autorisée, contre Hervé Boyer, Robert Bachand et Oscar Séguin en recouvrement de la somme de \$700 versée par le démolisseur des bâtisses, à la suite de l'enchère faite par ledit Oscar Séguin, qui a agi de manière à faire majorer d'autant le contrat de démolition accordé par le département des Travaux publics à Ottawa.

Le tout respectueusement soumis.

Waterloo, le 8 février 1935.

(signé) Alfred Forest, Commissaire royal, Juge de la Cour supérieure

Le scoutisme

DANS LE DIOCESE DE SAINT-JEAN

Longueuil, 27. — Plus de cent vingt-cinq scouts se sont réunis samedi, à l'occasion du départ du premier routier du district de Saint-Jean. M. Jean-Paul Jeannette, scoutmaster à Saint-Lambert et chef du clan Saint-Lambert; ce nouveau routier est le fils de M. Victor Jeannette, notaire, et élève du Collège de Montréal.

Le district de Saint-Jean n'a pas encore de Clan de Routiers organisé, les aspirants-routiers de ce district sont admis gracieusement au Clan Saint-Sulpice, par les Messieurs du Collège de Montréal.

Retraite fermée à la Maison du Christ-Roi

Une retraite fermée à la maison du Christ-Roi de Châteauguay-Bas, aura lieu du 7 au 10 avril au soir. S'adresser à M. Adrien Leduc, 3337, rue Verdun, Fitzroy 5454, ou à Adrien Hoult, 4213, rue Wellington, York 2998. Départ à la gare Windsor à 6 h. 35 du soir, dimanche, le 7 avril.

L'Association des hommes d'affaires

L'Association des hommes d'affaires du Nord de Montréal Inc. a nommé un nouveau recruteur en la personne de M. J.-H. Larivée.

M. Larivée est autorisé à recueillir les adhésions et des souscriptions pour l'Association.

SES DOIGTS ETAIENT TOUT NOUVEUX

Comme résultat de dépôts d'acide urique

Un exemple frappant de l'efficacité des Sels Kruschen pour éliminer les dépôts d'acide urique, nous est signalé par cette femme, qui écrit: "De petits noeuds commencent à se former entre mes doigts et sur les petits os de mes pieds, ce qui m'incommodait énormément. Cela fut ensuite suivi de somnolence et de malaises. Ma circulation devint mauvaise et il me semblait que des dépôts se formaient sur mes os. Un médecin me conseilla le repos et le régime pendant un certain temps, me recommandant en outre de prendre des Sels Kruschen, tel que prescrit, afin de débarrasser mon organisme des dépôts d'acide urique qui s'étaient formés."

"Cela se passait il y a 18 mois, alors que j'étais sur le point de tomber d'épuisement. Je suivis immédiatement l'avis du médecin, prenant ma dose quotidienne de Kruschen. Aujourd'hui, je ne suis plus la même femme, et je m'empresse de confier à toutes mes connaissances le secret de ma bonne santé." (Mme) W.R.M.

Les Sels Kruschen ont pour effet de dissoudre les cristaux aigus de l'acide urique, puis de favoriser l'expulsion, par les voies naturelles, de ces cristaux dissous.

Loi prolongeant d'un an la loi des assurances de Québec; La loi concernant la loi de l'adoption a été passée en troisième lecture.

La Chambre s'est ajournée à cet après-midi, à trois heures.

"La méthode Ogino-Knaus"

LA METHODE OGINO-KNAUS par le R. P. Charles Chaput, S.J., et M. Paul Dumas, médecin. Les auteurs exposent avec concision les fondements biologiques de la théorie d'Ogino et Knaus ainsi que l'appréciation morale de cette théorie. Cet ouvrage s'adresse plus spécialement aux théologiens, aux médecins et aux infirmières.

En vente au Service de librairie du Devoir, 35c l'exemplaire, 40c franco.



QUAND VOUS APPRENEZ QUE PAUL A GAGNÉ UNE BOURSE D'ÉTUDES... QUE VOUS ÉTES TOUT HEUREUX DE CETTE NOUVELLE... DE MÊME QUE SA MÈRE...

Faites mieux que sourire d'aise. Dites-lui toute votre satisfaction... par téléphone interurbain.

Le service interurbain se plie à toutes les circonstances. Il est facile à utiliser et le coût en est minime. Pour quelque 30 sous vous pouvez communiquer à 100 milles ou près.

G. M. GRANT



LES MAGASINS
FASHION-CRAFT
Lechasseur, limitée
Maison essentiellement
canadienne-française
concessionnaires des
célèbres vêtements
Fashion-Craft
de fabrication
canadienne-française

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.



"Vivre en aimant"

Directrice: Jeanne METIVIER

Pourquoi?

Pourquoi arrivons-nous en retard à l'office du carême? Pourquoi ne nous hâtons-nous pas si nous avons décidé d'aller entendre le sermon, régal spirituel?

Nous nous pressons pour ne pas manquer le début d'une scène banale de cinéma; pour aller écouter un prédicateur de renom, le temps est dans notre poche, comme on dit vulgairement.

Etaler un chapelet à monture précieuse en perle, en or ou en rubis ne donne pas le mérite de la prière; il faut réciter ses ave sans distraction.

Est-on peuseuse parce qu'on observe les pratiques extérieures de la religion? Parce qu'on jure ou qu'on suit une retraite? La vie chrétienne, la pratiquons-nous?

Passer ses jours dans une parfaite oisiveté, ignorer qu'il y a autre chose que son moi, sa profession, son monde et sa société; quelle anomalie!

A un jeune père de famille demandant des nouvelles de son premier bébé à sa jeune femme, celle-ci répondit: "Demande plutôt à la bonne; je n'ai pu voir ni m'occuper du bébé, j'avais un thé à 3 heures". Oh, pour bien paraître, Madame avait dormi jusqu'au midi; bien reposée, en verve et fumant sa cigarette, à l'heure du thé, la jeune femme racontait à ses compagnes, sans rougir, ses impressions sur la vie de ménage! C'était disant-elle la vie la plus stupide qu'on puisse imaginer et elle avait un enfant. La religion, qui lui eût donné l'amour maternel, pour suppléer à son manque d'instinct naturel, devait être loin de son cœur.

Si vous êtes quelque peu observateur, vous avez le dimanche un véritable journal d'actualités, aux abords de nos églises, à la campagne comme à la ville.

De nos jours, tout le monde arrive pour la messe à la dernière minute quand ce n'est pas en retard. Où est-il le temps où nos bonnes grand-mères parcouraient toutes les quatorze stations du Chemin de la Croix avant l'heure de la messe? Elles avaient parcouru six milles en voiture, souvent sur le train de la Blanche, ce qui n'était pas du 20 à l'heure, avant d'arriver au village. Nos aïeules savaient, elles, que rien ne sert de courir, il faut partir à temps.

Combien de belles madames vont aujourd'hui à l'Eglise parce qu'elles y voient une occasion d'y étaler une toilette nouvelle, d'y éclipser des compagnes moins fortunées? L'habit est à peine annoncé qu'on s'affuble d'un chapeau de paille; on gèle, le rhume nous guette, la gorge chauffera, rongiera, les oreilles tintent, qu'importe, c'est chic! C'est de la paille. La paille qui vaut si peu à nos pieds et si cher sur nos têtes.

L'été, au contraire, ce sera le castor qu'on admirera, pourquoi? Si au moins, on arrivait pour le commencement de la messe, en paille ou en castor!

A voir la manière dont tout le monde entend aujourd'hui la messe dans la plupart des églises de ville ou de campagne, on ne se douterait pas des progrès qu'a faits l'instruction primaire. On dirait que l'immense majorité des fidèles ne sait pas lire la lettre moulée ou imprimée. Les uns paraissent fort embarrassés de leurs mains et les croisent même dans leurs dos; d'autres, les bras croisés, se tiennent devant le bon Dieu dans l'attitude d'une statue de bronze en face de la postérité; ils n'ont rien à dire, rien à demander et vont à la messe comme à un cirque.

Apporte-t-on aujourd'hui un livre de prières pour y suivre la messe? Quand nous allions au catéchisme, notre bon curé nous disait qu'un chrétien qui va à la messe sans son livre de messe ressemble à un soldat qui partirait pour la guerre sans son fusil. Il y a beaucoup de ces soldats-là, aujourd'hui.

Les jeunes filles qui ont tant à cœur de faire plaisir à leurs fiancés devraient leur donner un livre de messe pour Pâques et les jeunes garçons qui ne savent jamais ce qui ferait plaisir à leur fille devraient leur donner un missel; il y en a de bien beaux et bien reliés. Tous les chrétiens devraient ainsi beaucoup de distractions et donneraient le bon exemple à quantité d'écouliers qui se croient déjà trop hommes pour se servir d'un

livre de messe pour prier et chose

essentielle, tous entendent la messe avec foi, piété et intelligence.

Qu'il avec intelligence! Combien avons-nous de bacheliers et de bachelières, de licenciés et même de docteurs en lettres, en arts et en sciences, capables de dire l'évangile qui se récite à la messe le deuxième dimanche du carême, ou quelle fête de saint se célèbre le 1er du mois de mars? Combien assistent à la messe et aux cérémonies de l'Eglise, sans y rien comprendre.

Ne mentionnons pas les Vêpres qu'on laisse aux vieilles comme on leur laisse les chemins de croix et les messes quotidiennes! Ce n'est pas étonnant qu'on s'y ennuie et qu'on finisse par n'y plus aller.

La religion des vieux siècles chrétiens devait être une religion éclairée et savante. Qui n'a pas la foi du charbonnier doit au moins avoir la foi du docteur. Un paroissien romain donne l'intelligence des vérités chrétiennes: dogme, morale, liturgie, tout le cycle de l'année religieuse est renfermé dans cet humble livre.

Savoir lire et ne se servir de sa science que pour des journaux, c'est manquer un peu à son devoir; il faut étudier sa religion, méditer et prier. Il y a des esprits forts qui nous disent: "Je ne prie pas, je médite". Comment méditer sans prier?

La messe, pour nos pères, était un devoir sacré; pour rien au monde on eût consenti à la manquer; pourquoi, notre génération actuelle semble-t-elle tomber dans l'indifférence?

Dans nos bonnes campagnes, les bancs restent vides le dimanche, à l'heure de la messe; pourquoi?

A l'heure où tant de dangers menacent l'Univers, ne pourrions-nous pas, nous, chrétiens, reprendre la pratique de l'assistance à la messe et comme nos pères, avec un paroissien sous le bras?

ALICE

Un nouveau livre de Dely

"UN MARQUIS DE CARABAS" (1)

C'est l'histoire d'un jeune homme pauvre qui s'est exilé en Afrique avec un de ses amis et qui en revient après avoir fait fortune. Il n'en dit rien à ses concitoyens et vient s'installer chez lui où une belle-mère peu affable le reçoit parce qu'elle y est bien obligée.

Comme il n'a pas très haute mine et porte des vêtements élimés, tout le monde croit qu'il n'a pas en lui le talent de s'enrichir là-bas et on ne veut le recevoir nulle part dans la société chic; quelques amis seulement, de vrais amis, lui témoignent de l'affection et de l'intérêt. Il reçoit d'un air narquois les paroles humiliantes qu'on lui dédie volontiers, se réservant une amusante vengeance.

Sa belle-mère a adopté une nièce qu'elle fait travailler et qu'elle malmène un peu. Lorenzo Damplesme s'en aperçoit, et comme la jeune fille, Hélène, est belle et sympathique, il la prend sous sa protection. Comment elle deviendra aux yeux stupéfiés de toute la ville la femme du millionnaire Lorenzo, et la châtelaine la plus enviée, on le saura en lisant: "Un marquis de Carabas", dernier livre de Dely qui en est déjà, en France, à sa 76ème édition.

(1) "Un Marquis de Carabas, par Dely, en vente au Service de Librairie du Devoir, \$1.00 franco.

Partie de cartes

Il y aura une partie de cartes au profit de l'Eglise St-Antoine, Snowdon, le jeudi, 28 mars, à 8 h. 15 p.m., à 5020 Ave. Coombs. Des prix de présence et un prix à chaque table seront donnés. Invitation à tous.

Au Foyer Ste-Claire

La retraite fermée, prêchée par le R. P. Hédouf, O.F.M., au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045 St-Dominique, Montréal, tél.: DO. 8026, ouvrira vendredi le 29 mars, à 7 h. 30 du soir, pour se terminer mardi le 2 avril vers 8 heures du matin. Les jeunes filles sont priées de s'inscrire au plus tôt, vu le nombre restreint de places.

CE QU'ON PORTE POUR LES SORTIES SANS CEREMONIE



Caprice de neige

Dans la campagne, il a neigé... Immensément, la terre est blanche; Dans les champs et sur chaque branche, Simulant les fleurs de l'été, Il neige des fleurs de janvier.

Dans la forêt, il a neigé De beaux nids parmi les grands arbres; Ils sont sculptés comme en des marbres Et des oiseaux y sont posés; Ce sont des nids qu'il a neigé.

Sur nos maisons, il a neigé, Sur les toits et dans les croisées; Elles sont toutes surchargées De blancheur et de vétusté; Le ciel et les ans ont neigé.

Il a neigé dans tous les champs, Sur le chaume et la noire terre; Le soleil se fait lapidaire Et l'on dirait, comme au printemps, Qu'il a neigé des diamants.

Et dans ma tête il a neigé Des rimes charmantes et folles, Qui m'effleurent et qui s'envolent... Et je me prends à rechercher Ces mots fous qui me font chanter.

Et dans mon cœur il a neigé Un très grand et très noble rêve, Un idéal tout plein de sève; Peut-être qu'un jour j'atteindrai Le sommet neigeux tant rêvé.

Andrée GEORGET

(Sainte-Anne-des-Monts)

Pensionnat Sainte-Angèle

La réunion générale des anciennes du pensionnat Sainte-Angèle sera tenue au couvent le samedi, 30 mars, à 2 heures p.m. Les élections générales seront à l'ordre du jour. Mgr Chaumont, directeur de l'action catholique, donnera la conférence. Toutes les anciennes sont invitées.

Vient de paraître

BONJOUR MESSIEURS... par Francis Nohain. Comment les Français redécouvrirent le Canada lors des fêtes de la commémoration de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé. Brochure de 58 pages avec un portrait de l'auteur. En vente au Service de Librairie du "Devoir" au prix de .25\$ franco.

98 Femmes sur 100 disent en avoir bénéficié.



Voici le soulagement pour les Femmes qui travaillent

Mme M. Windscheffee, 732 rue Margaret, Oshawa, Ontario, dit: "Je travaille à une machine dans une usine et, de plus, je vaque à mes occupations domestiques. J'entreprendrais dans l'âge critique. Votre Composé m'a fortifiée. Je n'ai plus de douleurs comme autrefois. Je suis mieux portante que depuis plusieurs années."

Ce remède soulage les douleurs périodiques et les malaises. Il vous soulagera comme il en a soulagé d'autres.

Le COMPOSE VEGETAL de LYDIA E. PINKHAM 700,000 Femmes le recommandent

La famille et les oeuvres

Naguère dans la Croix, M. Jean Guiraud écrivait les lignes suivantes, que nous livrons aux méditations de nos lecteurs, et que nous signalons à la sérieuse attention de ceux qui ne comprennent pas encore la haute portée sociale des oeuvres qui se fixent comme but l'éducation pédagogique des parents.

On nous dit qu'en prenant à son compte les charges que l'éducation des enfants impose à la famille, l'Etat favorisera la fécondité des foyers. Erreur funeste qui provient d'une méconnaissance du cœur humain! Ce qui a surtout frappé de stérilité la famille française, c'est qu'elle n'a plus une foi assez forte en elle-même; l'indissolubilité du mariage a été ébranlée par le divorce; l'autorité paternelle a été de toute façon battue en brèche; les intérêts divergents séparent de bonne heure de leurs parents des enfants impatientes de "vivre leur vie". Quelle fécondité pourrait sortir d'une association si précaire? Si donc vous voulez que des foyers de plus en plus peuplés rendent à la France la vie qui lui est nécessaire, allégez sans doute, dans une certaine mesure, les charges qui pèsent sur eux; mais surtout donnez aux parents et aux enfants la conscience la plus nette de leur rôle, de leur responsabilité, de leurs relations réciproques au sein de la société qui les unit. Aidez la famille, ne la supplantiez pas!

Voilà la vraie doctrine: Aidez la famille, ne la supplantiez pas. Et c'est pourquoi on nous a vu adversaire — et notre opposition ne fut pas toujours comprise — de plusieurs oeuvres dites d'éducation, mais qui, selon nous, n'aboutissent qu'à décharger complètement les parents de leurs devoirs d'éducateurs.

Ah! sans doute, dans la société actuelle, il y a des familles et c'est un crime! qui se débattent dans l'impossibilité matérielle de remplir toutes leurs obligations vis-à-vis de leurs enfants, et pour celles-là seulement, les oeuvres qui se substituent aux parents sont nécessaires.

Mais ces familles ne sont que la minime exception, et le vrai remède, loin d'être dans la multiplication de ces oeuvres, est bien plutôt dans l'évolution de la société vers un état où toute famille, reconnue comme famille, jouira de conditions telles qu'elle lui permettra une existence normale.

Quand des oeuvres tolèrent que des parents ayant le moyen de remplir tous leurs devoirs d'éducateurs leur confient régulièrement leurs enfants, elles sont néfastes.

Elles spéculent, ce faisant, sur une mauvaise tendance; elles flattent la paresse naturelle de chacun. Et il est si commode de ne pas se gêner ou de se gêner le moins possible pour élever des enfants.

Et l'on juge si aisément éloquent la voix qui affirme que c'est une façon d'accomplir son devoir de se décharger sur d'autres dont le désir est d'opérer cette substitution!

EATON
Voyez le film! Lisez le livre!
"Le Mouron Rouge"
(The Scarlet Pimpernel)
par la baronne Orczy
On ne peut lire le livre sans voir le film, ni surtout voir le film sans lire le livre qui imprènera plus profondément dans votre mémoire le souvenir du Mouron Rouge. Collection Nelson — **.35**
Librairie française, rez-de-chaussée, rue de l'Université.
T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Ce nous est bien plus dur — disons-le sans nous plaindre d'ailleurs — de remonter le courant, de faire appel à l'effort, de dicter des devoirs d'aspect parfois fort austère et qui vont à l'encontre de la sereine tranquillité, de l'aveugle indifférence et de la coupable paresse.

Oh! le danger de ces oeuvres qui ne sont, pour reprendre un mot que Louis Veuillot appliquait à la presse, que des maux nécessaires!

De grâce, ne les propageons pas aveuglément.

Laissons les enfants à la famille toutes les fois que la famille peut être véritablement éducatrice.

Si elle ne l'est pas, mais si elle peut le devenir, l'unique et impérieux devoir est de la rendre apte à accomplir elle-même sa mission. Non pas de se substituer à elle.

Et d'aggraver ainsi son état malheureux.

N'enrôlons dans ces oeuvres qui tentent de remplacer les parents que les enfants de familles défailtantes.

Et ne nous réjouissons pas sottement, comme le faisait l'autre jour devant nous un homme d'oeuvres, dont le zèle est moins éclairé que le dévouement admirable, ne nous réjouissons pas de voir grouper dans une oeuvre enlevant des enfants aux parents tous les jours de congé scolaire, les fils de toutes les meilleures familles de la ville!

Si la famille est incapable d'assurer l'éducation des enfants, et s'il est impossible de l'amener à ce sujet, alors, mais alors seulement, attirons dans les oeuvres extra-familiales les enfants qui, sans cela, seraient livrés au dangereux abandon.

Mais l'oeuvre primordiale, le premier remède à tenter, c'est d'éclairer les parents sur leur devoir et leur pouvoir d'éducateurs naturels de leurs enfants.

Le zèle que nous dépenserons dans ce sens ne sera jamais excessif, et nous n'aurons jamais à nous demander avec angoisse si notre dévouement n'aide pas, en fin de compte, à créer ou à entretenir le désordre.

AIDONS LA FAMILLE, NE LA SUPPLANTONS PAS!

Jacques HERBE
(Propos d'Education)

Les bonnes recettes

Les pommes de terre soufflées. — Une livre et demie de pommes de terre de Hollande, friture, sel.

Vous pelez vos pommes de terre et vous les coupez dans le sens de la longueur assez minces. Pour qu'elles soufflent bien, il faut les essuyer et les jeter en premier lieu dans la friture très peu chauffée. Ensuite, vous les égouttez avec soin, de façon à les sécher, puis vous les plongez à nouveau dans une autre friture neuve, bien chauffée. Vous pouvez faire une troisième fois cette opération, au moment de servir, si elles n'ont pas pris assez de couleur. Il n'y a plus qu'à égoutter et à sauter avant de servir.

Les pigeonneaux à la poêle. — Plumez, videz, flambez deux jeunes pigeons, coupez-les en deux morceaux; faites-les cuire à la poêle avec un bon morceau de beurre, en ayant soin de les retourner pour qu'ils cuisent bien également; salez, poivrez. La cuisson terminée, dressez-les sur un plat. Ecrasez leurs foies avec la fourchette, mélangez-les à un peu de beurre manié de persil, et mettez ce mélange sur chacun des pigeons. Ajoutez au beurre resté dans la poêle le jus d'un citron; tournez une seconde sur le feu, versez sur les pigeons et servez.

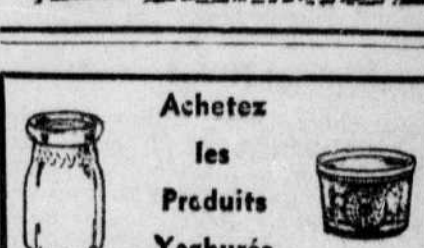
La frangipane. — Deux ou trois oeufs dans une casserole, autant de farine que les oeufs peuvent en boire, lait, sucre, fleur d'orange, macarons.

Mettez deux ou trois oeufs dans une casserole, autant de farine que



L'expérience de tous les jours nous apprend que le MACARONI SORRENTO fait avec le choix des semoules de blé dur canadien est un aliment des plus riches en matières nutritives. Il restaure puissamment et apporte une quantité de forces que les viandes ne sauraient donner puisqu'elles ne fournissent, comme le blé dur, que 950 unités par livre d'énergie tandis qu'il vous en assure de 1,664 au minimum.

Il est, de plus, à dire ces compositions perfectionnées qui font les délices de la famille. Prenez l'habitude de servir souvent du MACARONI SORRENTO. C'est la meilleure nourriture pour assurer la croissance et la santé des enfants.



ORBIS

Lait — Fromage à la crème

1—Aident la digestion.
2—Sont nutritifs et délicieux.

Dans les principaux magasins ou appelez MAINTENANT
HAR. 4747 — CR. 7878
Les Produits laitiers ORBIS Limitée
MONTREAL

les oeufs peuvent en boire; délayez, mouillez avec du lait, laissez cuire un quart d'heure en tournant toujours; assaisonnez de sucre, fleur d'orange, macarons écrasés. Cette préparation sert à garnir des tartes et tartellettes faites avec de la pâte feuilletée.

Aucune autre teinture ne donne une aussi belle couleur

LES FEMMES qui ont de l'expérience dans la teinture à domicile, de même que les teinturiers professionnels parlent souvent de la beauté supérieure des couleurs produites par les Teintures Diamond. "Les couleurs Diamond sont des plus naturelles, disent-ils. Jamais de tons effacés, ternis. La couleur est toujours vive et brillante, comme dans le cas d'un tissu net, sans marques ni stries." La raison en est que les Teintures Diamond contiennent en plus forte proportion que les autres de l'aniline colorante de la meilleure qualité. Pour obtenir des couleurs foncées, par ébouillantage, employez les Teintures Diamond. Pour avoir des teintes pâles, servez-vous, sans ébouillantage, des nouvelles et magnifiques Diamond Tints. A toutes les pharmacies, 15c.

DIAMOND DYES

FABRIQUEES AU CANADA

Meilleures, parce que plus riches en aniline pure.

Feuilleton du "Devoir"

Le Carrefour de la Belle-Agnès

par J. Maucière

30. (Suite)

Le repas fut silencieux, chacun suivant le fil de ses pensées. Au dessert, le colonel congédia d'un signe le domestique et dit à sa femme: — J'ai une grave nouvelle à vous apprendre, chère amie.

Faites-moi grâce de vos préambules, je vous en prie! Quelle est cette nouvelle?

— Colette nous quitte demain. Un air léger accueillit cette information: Simone n'avait pu contenir son émoi. Partir! la compagne de leur jeunesse, l'amie de tous les instants, presque la sœur!..

C'était inouï, c'était fou! La brunette et Geneviève aussi ouvraient les lèvres pour demander la raison de cette catastrophe qui disloquait leur chère intimité. Leur mère les devança:

— Partir, Colette! Où cela? Pour quoi faire? Vous rêvez, mon ami!

M. de Nollays mit la vivacité de la réponse sur le compte de la contrariété que ce départ inattendu causait à sa femme. Il lui en sut gré et reprit plus doucement:

— Elle désire se rendre au couvent des Servantes de Marie, où elle a fait son éducation. Je l'y mènerai dans la matinée. Elle pen-

se à trouver un emploi d'institutrice et cherchera ailleurs au besoin.

— Mais qui l'y pousse? s'écria René bouleversé.

— Intelligente et courageuse, Colette entend gagner sa vie.

La phrase courte tomba dans le silence. Chacun l'accueillait avec les variations de son caractère. Des larmes silencieuses montaient aux paupières de Geneviève; sa mère, songeuse, s'attardait à choisir une grenade dans un compotier d'argent blasonné. Simone fixait sur son père un regard éperdu. Peu à peu, un malaise montait; Mme Trantin le rompit:

— Elle a raison, cette petite! s'écria-t-elle. D'abord, moi, j'ai toujours soutenu qu'elle avait du cœur.

— Certes, oui, elle en a! appuya le colonel. S'il était besoin, on en trouverait ici une preuve nouvelle!

— Bien dit, mon gendre! D'abord, le pain que l'on gagne est toujours le meilleur.

La réflexion, pour juste qu'elle fût, ne devait pas trouver dans ce

milieu un accueil particulièrement chaleureux. Seul, René aurait pu en saluer l'exactitude, si une bien autre préoccupation ne l'eût absorbé.

L'annonce de ce départ plongea le jeune ingénieur dans un trouble dont il n'arrivait pas à se rendre complètement maître. Un nuage passa devant ses yeux, et il ne sortit de ce marasme que par un violent effort de volonté.

Parbleu! Il aimait Colette! son émotion actuelle en était la preuve irréfutable. Donc, il ne fallait point qu'elle partît. Il allait l'épouser. Il l'épouserait tout de suite. N'était-il point assez riche pour deux?

Les pensées de son fils étaient, on s'en doute, à cent lieues de l'esprit de Monique. La préoccupation toute différente de la baronne s'exprima dans une moue assez disgracieuse:

— Quelle sottise! Cette excentricité sera d'un effet déplorable sur nos amis.

Une fois de plus, Mme Trantin dit la parole sensée:

— Pourquoi l'inquiéter de l'opinion des gens? Tu n'as nul besoin d'eux, et cette affaire ne les regarde pas. Dans le fond, ils se moquent pas mal de nous tous, tant que nous sommes; de toi la première, ma belle, tu peux m'en croire!

La baronne fronça le sourcil: il lui était toujours pénible de voir taxer à son égard le monde pour lequel elle avait tant fait.

D'ailleurs, conclut Mme Trantin, tout n'est pas si mal, je le répète, dans la décision de cette enfant.

Soudain, l'idée vint à Mme de Nollays, meilleure mère que tante, que ce départ, en somme, arrangait tout. Pourquoi n'en avait-elle pas la pensée tout de suite? Devant Geneviève, le chemin, après avoir menacé un instant de s'obscurcir, allait se trouver libre: à elle de s'y engager sans hésitation... elle veillerait au besoin, à la baronne, et le moment venu, la baronne saurait hâter le mouvement.

La fumée des cigarettes se mêlait à la vapeur qui s'élevait, légère,

des tasses de café. La pensée de celle qui, demain, aurait quitté le château, et déjà n'y occupait plus sa place, possédait tous les esprits. Geneviève rompit le silence:

— Je ne puis pas monter voir Colette, fit-elle de sa voix douce. Il est cependant impossible qu'elle nous quitte sans que je la revois... ma chère Colette.

— Nous la verrons tous... n'est-ce pas, chère amie? demanda le colonel à sa femme.

Si peu appuyée que fût l'intention, la baronne la saisit:

— A moins que cette petite soite ne se claquemure jusqu'à la dernière minute! répondit-elle.

— Je l'ai vue ce matin, expliqua le vieil officier. Elle souffre vraiment d'une forte migraine.

Que Simone aille l'aider à ses préparatifs, elle lui fera plaisir. Mais si Colette désire prendre un peu de repos encore, je compte que personne ne lui en tiendra rigueur.

Le colonel avait parlé de sa voix de chef, en rivant son regard à ce point de sa femme. Pour une fois, celle-ci inclina la tête avec une soumission apparente. Se levant brusquement:

— Allons, dit-elle, le soleil nous appelle. René, veux-tu m'aider à installer ta sœur sur la pelouse? Aidez!... Le jeune homme fit seul le nécessaire, tandis que Simone montait chez sa cousine. Près de la chaise longue, Mme de Nollays apportait livres, corbeille à ouvrage et bonbonnière. Se jaugeant alors débarrassée de tout devoir maternel, elle courut faire toilette pour aller goûter chez des amis. René regagna sa chambre:

— Je vais prendre connaissance du courrier qui m'est arrivé de Bordeaux, dit-il. N'as-tu besoin de rien, Ginette? Je redescendrai dans une heure.

Le courrier avait bon dos! En réalité, l'ingénieur voulait s'isoler: il avait hâte de mettre un peu d'ordre à des préoccupations qui toutes gravitaient autour de Colette. Jeune, enthousiaste, son esprit se montait sur un sentiment nouveau, après duquel, pour le moment, rien ne comptait plus. Une passion soudaine brûlait en lui comme une flamme de punch. Cet amour brusquement écloso aurait-il défilé les années?

(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 440 rue Notre-Dame est, à Montréal, par "l'Imprimerie Populaire" (à responsabilité limitée), directrice-proprétaire: Georges Pelletier, directeur-gérant.

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien est éliminé par Rangers

(Par X.-E. NARBONNE)

Le Canadien est éliminé des séries pour le championnat mondial de hockey et c'est le club de Lester Patrick qui prendra part à la semi-finale de la coupe Stanley à la suite de l'échec du Bleu Blanc Rouge contre les protégés du Colonel Hammond. Les Rangers ont remporté les honneurs de la série par un total de 6 points à 5, mais il faut reconnaître l'esprit combattif des habitants, qui, avec un déficit d'un point au commencement de la partie et de trois points au début de la deuxième période, ont bataillé courageusement et sont venus bien près de remporter la palme, ou tout au moins forcer les New-Yorkais à jouer une période supplémentaire.

Les hommes de Léo Dandurand ont fait un ralliement sensationnel hier soir dans la troisième manche, alors qu'ils enregistraient trois points contre leurs rivaux mais les erreurs de Pete Lepine ont gâté les chances du Bleu Blanc Rouge et notre club a dû abandonner tout espoir de remporter le titre tant convoité.

Le centre du Canadien a commis une gaffe monumentale lorsqu'il a fait une passe inexplicable à la troisième période et qui a valu un point aux Rangers. Lepine venait de s'emparer de la rondelle dans le territoire du Canadien et, sans regarder, il poussa la rondelle au centre de la zone et Keeling, qui était à découvert, s'empressa de prendre possession du caoutchouc pour aller déjouer facilement Wilfrid Cude et porter le résultat à 6 points contre 3 pour les habitants. Lepine avait commis une autre erreur plus tôt dans la partie en manquant un point qui paraissait sûr alors que notre joueur de centre était seul devant les filets de Dave Kerr.

Les joueurs du Canadien s'affirmèrent supérieurs aux visiteurs dans la partie d'hier soir mais il faut ajouter que les New-Yorkais avaient reçu ordre de jouer sur la défensive afin de protéger l'avance prise dans la troisième période américaine et ce dimanche dernier et ce n'est que lorsque des ouvertures étaient faites que les hommes de Lester Patrick se lançaient à l'attaque et presque à chaque fois c'était pour aller compter un point.

Auréli Joliat, Leroy Goldsworthy et Nels Crutchfield furent sans contredit les meilleurs joueurs sur l'équipe de Léo Dandurand tandis que Sylvio Mantha, Georges Mantha et Gagnon firent très bien mais la chance ne les a pas favorisés et d'ailleurs les visiteurs jouaient trop sur la défensive pour qu'il fut possible à nos émissaires d'approcher des filets de Kerr.

Jenkins, Savage et Carson furent retenus au banc des joueurs assez fréquemment afin de permettre à des avant de prendre leur place et de tenter d'égaliser les chances et Jack Riley ne fut envoyé dans la mêlée qu'à de rares occasions.

Le gros atout du Canadien hier soir fut Nels Crutchfield car ce joueur fut tantôt sur l'attaque et tantôt sur la défense et à ces deux positions l'ancien amateur a fait d'excellentes figures et s'est attiré les applaudissements de l'assistance qui était de près de treize mille.

Pour les visiteurs, il faut reconnaître immédiatement que Kerr fut le héros de la partie, particulièrement sur les coups lancés de près. Dave a sûrement frustré quatre ou cinq points au Bleu Blanc Rouge hier soir par sa tenue sensationnelle et il fut bien secondé par Harold Starr, Siebert et Heller, qui ont arrêté les élans de nos joueurs.

Savage et Siebert ont bousculé nos joueurs du commencement à la fin sans relâche et les foudres des arbitres Stewart et Cleghorn et d'ailleurs les visiteurs jouaient trop sur la défensive pour qu'il fut possible à nos émissaires d'approcher des filets de Kerr.

Le Canadien a fait meilleure figure que les Rangers hier soir mais comme il avait à mener le bal contre une équipe qui se repliait devant sa ligne bleue la tâche devint trop difficile et il est même étonnant que le Bleu Blanc Rouge ait pu compter quatre points qui lui donnaient une nullité dans la partie mais qui le laissait encore un point en arrière par la série.

Les joueurs du Bleu Blanc Rouge étaient fort déçus après la partie mais ils se montrèrent bons sportifs en allant serrer la main aux Rangers et les féliciter du résultat obtenu.

La direction de notre club a déjà songé à faire des changements pour la prochaine saison et tout semble indiquer que Carson, Riley et peut-être deux ou trois autres joueurs seront mis sur le marché ou envoyés à Providence ou à Québec.

Sous le bâton d'aucunement le gérant Dandurand de songer à faire de tels changements car ils s'imposent. Espérons toutefois que les nouvelles recrues seront de bons joueurs canadiens-français afin que notre équipe soit composée en majorité de joueurs de notre nationalité.

Alignement des équipes:

RANGERS: but, Cude; défense, Siebert; centre, Lepine; aile, W. Cook; aile, Joliat; F. Cook; aile, Laroche; Rangers: Johnson, Dillon, Murdoch, Mc-

Les Maroons l'emportent sur Chicago

Chicago, 27. — Les Esperviers Noirs de Chicago, qui ont gagné le championnat mondial l'an dernier, sont éliminés des séries pour la coupe Stanley à la suite de leur échec aux mains des Maroons dans la première série éliminatoire de la N. H. L., car hier soir, les gars de Tommy Gorman ont réussi à compter un point pendant que les salariés du major McLaughlin étaient tenus en respect. Comme la partie de samedi dernier s'était terminée par 0 à 0, les Maroons gagnent par 1 à 0 et se qualifient pour rencontrer les Rangers dans la semi-finale qui commencera jeudi soir au Madison Square Garden de New-York, pour se terminer à Montréal samedi soir prochain.

Le club Montréal s'est assuré la victoire quatre minutes après le commencement de la période supplémentaire, alors que Baldy Northcott, profitant de l'absence de Lola Couture, qui venait de recevoir une punition majeure pour avoir frappé Dave Trotter sur la tête avec son bâton, alla prendre Lorne Chabot en défaut avec le concours de Bob Gracie, qui venait de lui faire une passe dans le territoire du Chicago. Northcott lança contre les filets des Esperviers Noirs et Chabot bloqua le coup mais sur le retour Baldy envoya la rondelle dans le coin des buts et le Montréal était victorieux après cent vingt-quatre minutes de jeu.

La meilleure ligne à l'oeuvre hier soir pour les Maroons fut celle de Blinco, Trotter et Robinson, tandis que du côté des locaux Romnes, Couture et Thompson furent sans contredit les avants les plus agressifs et les plus effectifs mais sous leurs efforts furent vain devant l'excellente tenue d'Alex. Connel, dans les filets du club montrealais, qui a enregistré son onzième blanchissage de la saison.

Au cours de la deuxième période l'arbitre Mike Rodden s'est fait blesser alors que cet officier est tombé sur la glace pendant que Conter et Robinson étaient aux prises et le jeu dut être interrompu pour quelques minutes afin de permettre à Rodden de se faire panser.

Les deux équipes étaient au grand complet hier soir car Hooley Smith était à son poste et put aider son équipe à vaincre les hommes que dirigeait Tom Gorman l'an dernier.

Après la partie d'hier soir, Lorne Chabot a déclaré qu'il avait joué sa dernière saison au hockey.

Composition des équipes:

CHICAGO: but, Connell; défense, Wentworth; centre, Evans; aile, Blinco; aile, Robinson; aile, Trotter; Chicago: Wiebe, Moreau, Mard, Levis, Kendall, Cook, Gotschell, McFadden, Trudel.

Maroons: Conacher, Ward, Northcott, Smith, Marker, Cain, Gracie, Shields, Miller.

Arbitres: Rodden et Goodman.

Pas de point. Première période.

Pun.: Shields, Couture.

Pas de point. Deuxième période.

Pun.: Gracie, Shields.

Pas de point. Troisième période.

Pun.: Blinco, Smith.

Période supplémentaire.

1-Montréal: Northcott 4-02.

Pun.: Couture.

LE HOCKEY

hier soir

Ligue Nationale

Toronto 2, Boston 0 — Les clubs égaux

1-1: 3 de 5.

(série B)

Maroons 1, Chicago 0 — Maroons gagnent la série 1-0.

(série C)

Rangers 4, Canadien 4 — Rangers gagnent la série 4-5.

Ligue Canadienne

(série finale)

Providence 3, Québec 1 — 1er match: 2 de 3.

Ligue Internationale

(finale)

Detroit 2, London 1 — Detroit mène 2-0: 3 de 5.

Éliminatoire Coupe Memorial

Sudbury 9, Verdun 4 — Sudbury mène 1-0: 2 de 3.

CE SOIR

Éliminatoire Coupe Allan

(à Toronto)

Canadien Ottawa vs All Stars Toronto

— Toronto mène 1-0: 2 de 3.

HOCKEY

Joutes de détail pour la coupe Allan

Ven. 29 mars à 8 h 30 p.m.

FORUM CHAMPIONS D'ONTARIO

vs

CHAMPIONS DU QUEBEC

Entrée générale: 50c

Sièges réservés: Circle 75c

Amphithéâtre: 1.00

BILLET MAINTENANT EN VENTE

On accepte les commandes par téléphone.

Taxe incluse.

RANGERS: but, Cude; défense, Siebert; centre, Lepine; aile, W. Cook; aile, Joliat; F. Cook; aile, Laroche; Rangers: Johnson, Dillon, Murdoch, Mc-

Les Leafs sont égaux avec Boston

Boston, 27. — Les Leafs de Toronto, qui avaient perdu la première joute de la série de détail pour le championnat de la Ligue Nationale, samedi soir dernier, se sont repris hier soir alors que les hommes de Connie Smythe ont vaincu les protégés de Frank Patrick par un résultat de 2 à 0 en présence de plus de dix-sept mille personnes.

La victoire du Toronto a été enregistrée dans la troisième période alors que Charlie Conacher et Harvey Jackson, les deux meilleurs compteurs du club torontonien, ont compté les deux points de la partie d'hier et ont mis les deux clubs sur un pied d'égalité. Jackson et Conacher ainsi que Joe Primeau ont obtenu chacun une assistance dans cette rencontre et l'on peut donc dire que c'est la "jeune ligne" qui a gagné la partie pour Toronto.

Babe Siebert, solide joueur de défense des Bruins, était au pénitencier lorsque Conacher déjoua Thompson sur une passe de Jackson.

Siebert venait à peine de revenir sur la patinoire, que Jackson s'échappa pour ramasser un disque que Conacher et Joe Primeau avaient tenté de lui passer et déjoua Thompson facilement avec le but décisif.

Thompson s'est révélé l'as de la rencontre en arrêtant 41 coups contre seulement 16 pour George Hainsworth. La plupart des coups bloqués par Thompson ont été des plus difficiles, terminant la plupart du temps une ruée en masse des Leafs et qui forçait le cerbère des Bruins à se relever avec deux ou trois des Leafs à ses côtés et prêts à pousser le palet dans ses filets.

Bien que les mises en échec aient été distribuées à profusion, seulement 9 punitions ont été imposées par les arbitres.

Les membres des deux équipes ont pris immédiatement le train après l'engagement pour aller continuer la série à Toronto. Le troisième match sera disputé jeudi soir dans le Maple Leaf Garden.

Composition des équipes:

BOSTON: but, Shore; défense, Kaminsky; centre, Finnegan; aile, Barry; Boston subs: McNamara, Sands, Stew-

art, Davis, Ebbett, O'Neill, Shannon, Shill, Morier, Haynes.

Toronto: but, Horner, Blair, Clancy; Cotton, Conacher, Primeau, H. Jackson, Kelly, Boll, A. Jackson, Metz.

Arbitres: Smith et Delgault.

Pas de point. Première période.

Pun.: Shore, Jackson, Conacher, Shannon.

Pas de point. Deuxième période.

Pun.: Jackson, McInelly.

Troisième période.

1-Toronto: Conacher (Jackson) 9-30.

2-Toronto: Jackson (Primeau et Conacher) 12-06.

Pun.: Hollett, Siebert, Clancy.

Arrest.: Hainsworth 12 14-42.

4 5-4-13.

Hainsworth 4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

4 5-4-13.

Les Royals ont triomphé du Brooklyn

Orlando, 27. — Les Royals de Montréal s'attaquaient aux Dodgers de Brooklyn hier après-midi dans une joute d'exhibition et les hommes de Frank Shaughnessy ont vaincu leurs adversaires par un résultat de 9 à 8 et cela grâce à la belle tenue de Pete Appleton, qui a tenu les joueurs de la Ligue Nationale à un seul point en quatre manches, et au bon travail de nos joueurs au bâton, qui ont accumulé treize coups réussis contre leurs rivaux.

Jimmie Ripple et Bill Rogers ont frappé des circuits par-dessus la clôture du champ droit pour Montréal. Bill Ripple a réussi un triple tandis que Hal King et Gus Dugas ont frappé en temps opportun. Ray Fritz et Lauri Myllykangas ont aussi lancé pour les Royals. Fritz a démontré une balle excessivement rapide tandis que Myllykangas s'est montré large dans la neuvième et a failli perdre l'avance de 3 points que lui avait donnée Appleton.

Un arrêt sensationnel de Montague a sauvé la partie pour les Royals. Rogers, Ripple et Hiel ont aussi bien joué sur la défensive. Shaughnessy a employé 16 joueurs aujourd'hui et continuera à les envoyer dans la mêlée demain alors que les Royals feront face aux Phillies de Philadelphie, de la Ligue Nationale.

MONTREAL	Ab.	P.	Cs.	R.	A.	E.
Dugas, cd	3	2	1	1	0	0
Rhiel, cd	2	0	1	2	0	0
Thompson, 2b	4	2	0	1	0	0
Montague, 2b	2	1	1	0	2	0
King, 3b	5	1	3	2	0	0
Ripple, cc	4	2	2	4	0	0
Conner, 1b	2	0	0	0	2	0
Rogers, 1b	2	1	2	1	0	0
Brannon, cg	2	0	1	0	0	0
Minard, cg	2	0	0	0	0	0
Tate, r	2	0	1	3	1	0
Stack, r	2	0	0	5	0	0
Fritz, 1c	2	1	1	3	0	0
Appleton, 1	2	0	0	1	0	0
Myllykangas, 1	0	0	0	0	0	0
Total	30	9	13	27	7	1

BROOKLYN	Ab.	P.	Cs.	R.	A.	E.
Boyle, cd	3	0	1	1	0	0
Chapman, cd	1	1	0	0	0	0
Frey, cc	2	0	0	0	0	0
Koenekne, cc	3	0	0	2	0	0
Tremark, cc	1	0	1	0	0	0
Leslie, 1b	2	0	0	5	0	0
McCarthy, 1b	2	0	0	0	0	0
Cuccinello, 2b	3	1	2	1	0	0
Bayer, 2b	2	0	0	2	3	0
Taylor, cg	3	0	0	0	0	0
Bordagary, cg	3	0	0	0	0	0
Stripp, 3b	1	1	0	0	1	0
Mass, 3b	1	0	0	0	0	0
Munnis, 1	3	0	0	0	0	0
Logan, 1	1	0	0	0	0	0
Total	33	8	8	27	12	2

a-Frappa pour Munnis à la 8e.

Score par manches:

Montréal 605 100 201-9

Brooklyn 041 001 002-8

Sommaire: Points comptés sur coups de

Taylor 4, Munnis, Frey, Tremark, McCarthy, Dugas 2, Ripple 2, Bissone, Tate, King 2, Rogers 2, Bissone, Tate, Ripple, King, Montague, Trois-butts

Rhiel, Circuits: Taylor, Frey, Ripple, Rogers, But volé: Cuccinello, Leslies sur les

butts: Montréal 4, Brooklyn 7. Buteurs: Frey & Cuccinello à Leslie; Bucher & Sankey à Thompson & Bissone; Sankey à Rogers. Retirés au bâton: par Fritz 5, et Appleton 1. Myllykangas 2, Munnis 2. Lanceur gagnant: Appleton. Lanceur perdant: Munnis.

NEW YORK 000000000-4 9 1

00001010-3 7 1

Rhem, Mangum et Garvey; Allen, Van Atta et Dickson.

ROCHESTER, I. 01000000-1 3 3

St-Louis, A. 30401003X-11 15 1

Croze, Macleod et Healy, West, Marberry, Hatter et Reiber.

A West Palm Beach, Flo.

Buffalo, I. 011000010-3 12 3

St-Louis, A. 020010001-4 10 1

Linbebe, Harris, Jacob et Wassen Hayes; H. Coffman, Andrews et Hensley.

Baltimore, I. 012000100-4 6 0

Philadelphie, N. 000010020-3 6 1

Grabowski et Spencer, Atwood, Jacobs, Collins et Wilson.

Cincinnati, Flo. 030001101-5 9 1

Boston, A. 000000000-0 5 3

Schoot, Hermann et Lombardi; Rhodes, H. Johnson et Smith.

A Tampa, Flo.

All Stars 0002000-2 2 5

Toronto, I. 3023505-13 13 3

T. Schiro et P. Schiro; Lucas, Patterson et McCurdy, Keen.

A Avon Park, Flo.

St-Louis, A. 35023430-25 24 5

Columbus, A. 30034045-18 24 3

Hallahan, Harrell, Davis, Cooper, Hambers, Cox, Sims et Martin, Hollyfield.

A Birmingham, Ala. 000100201-3 11 0

Birmingham, A. 202000000-4 8 0

Caster, Wilshire et Fox, White, Shoun et Scott et Dewaning, West.

A San Antonio, Tex. 000000000-0 6 3

Chicago, A. 00130023X-9 11 1

Pittsburg, N. 00130023X-9 11 1

Sitz, Kennedy, Sewell, Cathlamet; Lucas, Bush et Padden, Grace.

A Los Angeles: Seattle, P.C.L. 10403100-14 20 3

Chicago, N. 01101000-3 6 2

Pillatte, Radontis et Spindel; Bryant, Carleton et Hartnett, O'Dea.

Providence vainqueur

Québec, 27. — Les Rouges de Providence sont en route pour la conquête de la coupe Fontaine, car, hier soir, ils remportaient une victoire de 3 à 1 sur les Castors de Québec, devant environ cinq mille spectateurs. Providence jouera ici jeudi prochain leur seconde partie de la série semi-finale et leur troisième partie, s'il faut en jouer une troisième, à Providence, dimanche prochain.

Les deux clubs ont donné du jeu assez rude qui fut suivi de près par les arbitres Billy Bell, de Montréal, et Billy Shaver, de Boston. Les Reds, une fois en avant dans le pointage, se sont tenus sur la défensive.

Gus Rivers, un ex-Canadien, de la N. H. L., a été le premier à enregister un but pour Reds, aidé de Gaudreault, après une minute et demie de jeu à la première période. Tommy Filmore a ensuite mis le compte 1-1 avant la fin de cette reprise.

Le deuxième but des Reds est allé à Mulligan, joueur de défense qui a déjoué Cox sur une ruée individuelle. Trois minutes avant le sifflet final, Jerry Lowery assura la victoire aux siens. Incidemment, Lowery a été l'as des Reds à l'offensive, suivi de près par Keating et Rivers. Dans le clan d'Albert Leduc, Art. Alexandre s'est montré supérieur à ses co-équipiers.

Déclaration de M. Robert Bachand, député de Shefford, à l'Assemblée législative

Pour répondre aux "accusations portées contre lui" par le juge Alfred Forest dans son rapport, comme commissaire royal, sur la construction du bureau de poste de Waterloo

Québec, 27. — Voici le texte de la déclaration de M. Robert Bachand, député de Shefford, faite en Chambre hier après-midi:

Monsieur l'Orateur:—

Je demande la parole sur une question de privilège.

Je voudrais répondre aux accusations mal fondées et injustes que porte contre moi le juge Alfred Forest, de Montréal, dans un rapport transmis récemment au gouvernement fédéral concernant la construction d'un bureau de poste, en 1929, à Waterloo.

Je déclare tout de suite que les questions dont il s'agit dans ce mémoire ne concernent ni cette législature, ni ses députés, ni le gouvernement de cette province, ni aucun de ses ministres.

Il s'agit uniquement de matières relevant du parlement fédéral et au sujet desquelles les députés de cette Chambre ne sont nullement intéressés.

Je déclare de plus qu'il s'agit de faits qui se sont passés avant que je devienne député du comté de Shefford et alors que j'exerçais uniquement ma profession de notaire en la ville de Waterloo.

Si je crois devoir donner des explications relativement à ce rapport, c'est uniquement par respect pour mes collègues et aussi par respect et comme preuve de dévouement pour les citoyens du comté que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre.

III

Le juge Forest, portant contre moi des accusations, aurait dû, à défaut de courtoisie, avoir du moins l'élémentaire justice de me faire tenir une copie de son rapport ou d'en remettre une copie à mes procureurs. Il n'en a rien fait. C'est par les journaux que j'ai appris les dénégations de ce monsieur.

Et il se trouve que ce commissaire du gouvernement fédéral laisse publier dans les journaux des extraits de son rapport avant qu'il ne soit déposé à la Chambre des Communes. Pourquoi a-t-il agi ainsi? Afin, sans doute, de satisfaire sa vanité et son constant souci de publicité et empêcher les chefs du parti libéral qu'il dénonçait de répondre immédiatement à ses attaques de partisan.

Pour un monsieur qui se perche si haut pour ériger à la malhonnêteté des autres, c'est une étrange façon d'agir.

III

Mais ce procédé déloyal faisait suite aux nombreuses injustices dont mes amis et moi nous avons été les victimes au cours de cette enquête publique. Et avant de donner certaines explications quant aux faits principaux qui me concernent, je demande la permission de souligner certains aspects de cette enquête qui montreront qu'elle fut dirigée et conclue de la façon la plus partisane, la plus partielle et la plus injuste qui se puisse imaginer.

L'arrêté ministériel, nommant le juge Forest, ne désignait personne. Il était chargé d'enquêter sur la construction du bureau de poste à Waterloo. Si le juge Forest voulait porter des accusations contre moi, il devait se conformer à la procédure prévue par la loi fédérale. Le juge n'en a rien fait et son rapport prouve son incompetence, doublée de sa méchanceté.

Le juge Forest fut nommé commissaire en vertu de la partie deuxième du chap. 99 des Statuts révisés du Canada, 1927. "Loi des enquêtes". Il devait se conformer, notamment, aux articles 12 et 13 du chapitre 99 des Statuts révisés du Canada, 1927, qui se lisent comme suit:

"12. Les commissaires peuvent permettre à toutes personnes dont la conduite fait le sujet d'une enquête sous l'autorité de la présente loi, et doivent permettre à toute personne contre laquelle il est porté quelque accusation au cours de pareille enquête d'être représentée par un avocat."

"13. Nul rapport ne peut être fait contre qui ce soit, à moins qu'un avis raisonnable ne lui ait été donné de l'accusation de mauvaise conduite portée contre lui, et que l'occasion ne lui ait été donnée de se faire entendre en personne ou par le ministère d'un avocat."

Ces deux articles 12 et 13 font une distinction entre ceux dont la conduite fait le sujet d'une enquête sans qu'il y ait d'accusation formelle portée contre eux, et les personnes contre lesquelles une accusation précise est portée et contre lesquelles le commissaire veut faire un rapport.

Dans le premier cas le commissaire a un pouvoir discrétionnaire pour leur permettre d'être assistés d'un avocat. Mais dans le second cas il n'a pas ce pouvoir.

Accordez votre confiance à

J.-A. DESY,
(Limitée)

Il Importent Directement
et Manufacture Eux-Mêmes

**CAFÉ, THÉ et
CONFITURES**

Vous aurez satisfaction
1459, ave Delorimier
Montréal

cond cas il n'a pas ce pouvoir discrétionnaire, c'est un droit absolu appartenant à l'accusé et nul rapport ne peut être fait contre cette personne à moins d'un avis spécial et d'un délai raisonnable ne soit accordé à cet accusé pour qu'il puisse présenter sa défense.

Ces lo, qu'est-il arrivé?

Aucune accusation n'a jamais été portée contre moi.

Je n'ai été assigné à cette enquête par le juge Forest lui-même, comme témoin.

Je prétends que si au cours de l'enquête les avocats du gouvernement fédéral voulaient porter une accusation contre moi, ils devaient le faire explicitement. Et si le juge Forest voulait faire un rapport contre moi, il devait me donner un nouvel avis, le temps raisonnable de préparer ma défense, rouvrir son enquête et me traiter non comme témoin, mais comme accusé.

Des le premier jour de cette enquête le juge Forest m'a traité comme un témoin et comme une personne contre laquelle nulle accusation n'était portée.

Mais dans son rapport il me traite comme un accusé, bien qu'il n'y ait jamais eu d'accusation précise portée contre moi ni par le gouvernement fédéral ni par toute autre personne, et sans qu'il ne m'ait donné cet avis spécial dont j'avais droit en vertu de l'article 13 de la loi des enquêtes.

Est-ce ainsi que ce juge de la Cour supérieure conçoit la justice et les devoirs que lui impose la magistrature?

L'on dira que j'étais représenté par des avocats. C'est vrai, mais uniquement en vertu du pouvoir discrétionnaire que la première partie de l'article 12 accorde au commissaire.

J'ai été assisté d'avocats comme une personne peut bien l'être lors que sa conduite est mise en une enquête publique, mais je n'ai jamais été représenté à cette enquête par des avocats comme accusé ni comme une personne doit l'être lorsque le commissaire veut faire contre elle un rapport.

Il est tellement vrai que les avocats qui m'ont représenté n'agissaient qu'en vertu de la première partie de l'article 12, qu'à chaque instant durant cette enquête le juge Forest répétait à mes avocats qu'ils n'étaient là que par tolérance et qu'il pouvait d'un mot les forcer à quitter la salle d'audience.

C'était le meilleur avis de la part du juge que je n'étais pas là comme accusé et que par conséquent il n'avait pas le droit de me traiter comme tel.

Après avoir commencé l'enquête de cette façon, après m'avoir lui-même assigné comme témoin, pourquoi dans son rapport m'a-t-il traité comme accusé? Pourquoi lui, juge si chatoilleux sur les devoirs de conscience quand il s'agit des autres, a-t-il méprisé à ce point la loi fédérale en vertu de laquelle il agissait?

La raison? Parce qu'il n'a présidé cette enquête et qu'il n'a rédigé son mémoire que pour servir les intérêts de mes adversaires politiques dans le comté de Shefford.

IV

Non seulement le juge Forest ne s'est pas conformé à cette loi des enquêtes, mais il s'est évertué à retirer à mes avocats le droit qu'il leur avait accordé de comparaître pour moi.

Après m'avoir assigné comme témoin, mais avec la volonté bien arrêtée de me traiter comme accusé, il refusa à mes avocats le droit de contre-interroger vingt et un (21) témoins sur les vingt-sept (27) qui comparurent devant lui.

Le juge Forest permit à mes avocats d'interroger les témoins pour lesquels ils avaient comparu, mais refusa de leur permettre d'interroger les vingt et un (21) autres témoins entendus à charge par les employés du gouvernement fédéral.

Quel fut le résultat? Il y eut une enquête unilatérale faite exclusivement par les avocats du gouvernement fédéral avec les documents qu'ils jugeaient à propos de produire, avec les témoins que, de concert avec le juge, ils trouvaient bon d'assigner, avec les seules questions qui pouvaient satisfaire leurs visées de partisans.

Quel est le résultat? Le juge Forest s'autorise de certaines réponses de ces vingt et un (21) témoins pour porter maintenant des accusations contre moi alors que si ces témoins avaient été contre-interrogés comme nous avions le droit de le faire des explications auraient été fournies et le rapport aurait dû être autre qu'il n'est.

Comment un juge de la Cour supérieure peut-il publier un rapport comme celui qui vient d'être transmis à Ottawa, porter des accusations comme il en porte quand, délibérément, il n'a pas voulu suivre la procédure qui lui était imposée par l'article 13 du chapitre 99 et quand, délibérément, il refusa de laisser contre-interroger tous les témoins et repoussa ainsi les moyens qu'il avait de se renseigner complètement?

V

Bien plus, mes avocats lui demandèrent, par requête écrite, d'interroger des témoins sur l'un des points principaux de l'enquête, la valeur du terrain vendu au gouvernement fédéral pour le prix de \$3,650.00.

Le juge Forest refusa cette requête et refusa de laisser interroger ces témoins.

Mes avocats désiraient interroger plusieurs citoyens de la ville de Waterloo sur la valeur du terrain,

citoyens se déclarant prêts à affirmer que pour construire un magasin sur ce site ils auraient payé cette somme de \$3,650.

Le juge Forest, poursuivant toujours sa même idée, refusa de les entendre.

Quel est le résultat?

Il se trouve que sur ce point le juge Forest s'appuie exclusivement sur certaines affirmations de mes adversaires politiques, entre autres sur celles de l'organisateur conservateur dans le comté de Shefford.

Avec pareils procédés le juge Forest était à l'aise pour rédiger ce mémoire dans le sens réclamé par nos adversaires, provocateurs de cette enquête.

Est-ce de cette façon qu'un commissaire public doit agir? Que dirait le juge Forest si l'on procédait de la même manière à son égard, si, par exemple, une commission royale était ordonnée pour vérifier, par enquête unilatérale, la façon avec laquelle il réussit à se faire nommer juge et à scruter certaines accusations portées contre lui dans des mémoires transmis aux ministres fédéraux par quelques-uns de ses prétendus amis conservateurs?

VI

Pour compléter le tableau, le juge Forest trouva que durant cette enquête, seuls les conservateurs entendus comme témoins avaient dit la vérité mais, que tous les chefs libéraux s'étaient parjurés.

Il est, en effet, remarquable que pas un de mes amis politiques ne trouva grâce devant lui, ni Hormidas Forand, ni Oscar Séguin, ni Hervé Boyer, ni Alonzo Lemieux, ni Edouard Pinsonneault, marchand depuis 40 ans à Waterloo, ni même Ernest Boivin, ancien député fédéral, industriel influent, faisant depuis 25 ans des affaires avec tous les commerçants et les industriels du Canada.

Donc au dire du juge Forest, les chefs conservateurs du comté de Shefford sont des témoins tout à fait désintéressés—c'est écrit dans son mémoire—; mais par contre, les chefs du parti libéral de mon comté sont tous des canailles et des réprouvés.

Le juge Forest a tellement forcé la note qu'il a dépassé la mesure, contre le bout de l'oreille qui fait voir publiquement la raison pour laquelle il fut choisi pour présider à cette enquête après que deux autres juges de la Cour supérieure, désignés par arrêté ministériel, aient refusé d'y présider.

VII

Quels sont les faits qui me sont reprochés?

Je réponds tout de suite au passage du rapport du juge Forest qui contient à mon endroit le plus de venin, celui par lequel il a essayé de détruire ma vie publique. Il prétend que je me suis parjuré le 29 décembre 1934.

J'en appelle, sur ce point, au bon sens des députés de cette Chambre.

Voici les faits. J'avais rendu mon témoignage à deux ou trois reprises, entre autres le 21 décembre dernier, toute la journée. J'avais été interrogé de nouveau l'après-midi du 28 décembre 1934. Je croyais que j'en avais fini de cette enquête.

A l'ouverture de l'audience, le 29 décembre, à 10 heures du matin, je reçus un téléphone disant que l'on voulait de nouveau m'interroger. Je me rendis immédiatement à la Cour où l'on me posa entre autres ces questions:

"O.—On vous a répété, hier, que M. Beuregard avait juré n'avoir reçu d'argent de vous?"

R.—Non, Monsieur.

O.—Vous le jurez?"

R.—Je jure, monsieur, que j'en ai jamais entendu parler."

Je n'ai alors sous l'impression que je n'avais causé avec personne de cette déposition d'Elzéar Beuregard rendue la veille, le 28 décembre 1934. D'autres questions n'ayant été posées sur ce point, je me suis rappelé, que quelqu'un m'avait téléphoné du Palais de justice dans l'après-midi du 26 décembre 1934, au sujet de cette déposition d'Elzéar Beuregard.

Et alors, tout de suite, de moi-même j'ai déclaré que je venais de commettre une erreur, que je n'avais pas causé de ce témoignage avec personne mais que quelqu'un m'avait téléphoné pour me rendre compte de cette déposition d'Elzéar Beuregard. A la même séance le juge Forest me félicita d'avoir moi-même corrigé ma déposition.

Pourquoi aujourd'hui trouve-t-il dans ces faits preuve de parjure? Depuis quand y a-t-il parjure quand un témoin, soit au cours de sa déposition, soit même quelques jours plus tard avant que l'enquête ne soit terminée, de lui-même, avertit le tribunal qu'il a commis une erreur et corrige une réponse qu'il a donnée? Cette pratique n'est-elle pas journalière devant les tribunaux? Pourrait-on accuser de parjure tous ceux qui, rendant témoignage, commettent des erreurs mais les corrigent au cours de leur déposition?

J'en appelle ici aux maîtres du Barreau, j'en appelle à la magistrature de cette province et leur demande s'il est juste, pour un incident comme celui-là, de prétendre, ainsi que le fait malicieusement le juge Forest, que je me suis parjuré lors de cette enquête publique?

VIII

Dans cette enquête (qui, entre parenthèses, coûtera cinq ou six mille dollars au gouvernement fédéral) il s'agit au total, d'après les propres chiffres du juge Forest, d'une somme de \$4,500.

Cette somme se décompose comme suit: \$3,650 payés en trop pour la vente d'un terrain au gouvernement fédéral, \$780 payés en trop à Séguin, surveillant des travaux du bureau de poste, et \$700 versés par Hervé Boyer à la caisse électorale du comté de Shefford.

a) Vente d'un terrain: \$3,650.00

Il s'agit d'une vente faite par M. H. Forand au gouvernement fédéral, pour \$3,650, le 19 septembre 1925 de lots situés dans la ville de Waterloo, pour le bureau de poste. Forand et sa femme avaient acquis ces terrains deux ans auparavant, de Edouard Pinsonneault. Pinsonneault les avait lui-même acquis le 27 février 1923 du docteur Corcoran.

L'on prétend que le prix exigé du gouvernement fédéral, \$3,650, n'était pas la valeur de ces lots.

L'entrepreneur général, Alphonse Daris, jura que, vu la situation de ces lots, ce prix lui paraissait raisonnable. L'officier du gouvernement fédéral, Gustave Gingras, dans un écrit adressé au gouvernement fédéral en 1925, recommanda d'acheter ces terrains. Gingras déclarait que ces lots, occupant un site unique dans la ville de Waterloo, valaient \$3,650.

Il s'agit d'une appréciation de valeur de terrain.

C'est précisément au sujet de cette valeur de terrains que nous avons offert au juge Forest d'interroger plusieurs citoyens de la ville de Waterloo, prêts à déclarer, sous serment, qu'ils auraient donné ce prix de \$3,650 pour ces lots.

Le juge Forest, désireux d'avoir une preuve ex parte, refusa notre enquête; il refusa d'entendre les témoins qui auraient pu faire contre-poids à la preuve faite par les avocats du gouvernement fédéral.

Forand affirma que ce prix d'achat servait à acquiescer des dettes qu'il devait. En quoi cela était-il réprouvable? Des billets ont été présumés, signés par Forand, attestant que Forand devait des dettes et qu'il acquiescât à même ce prix d'achat. Est-ce une raison de conclure que la transaction fut faite par moi et que j'en suis responsable?

Je pratiquais alors comme notaire à Waterloo depuis plus de dix ans. J'étais le notaire de Pinsonneault et celui de Forand; tous ces actes ont été faits par devers moi, en ma qualité de notaire. C'est la raison pour laquelle je me suis mêlé à cette transaction. Est-ce motif de conclure que c'est moi qui ai fait faire la vente au gouvernement fédéral et que c'est moi qui ai profité de cette vente?

La deuxième accusation portée contre moi par le juge Forest est relative au salaire payé à Oscar Séguin.

Oscar Séguin, après un examen spécial passé devant le représentant du département des travaux publics, fut nommé surveillant des travaux.

Il est admis par tous qu'il agit comme surveillant des travaux. Le juge Forest prétend que ses services se sont terminés en juin 1929 et que son salaire continuait d'être payé à raison de \$125 par mois jusqu'en décembre 1929. Oscar Séguin prétend qu'il travailla durant toute cette période et qu'il a gagné son salaire de \$125 par mois jusqu'en décembre 1929.

Il s'agit d'une question de faits. Bien que la construction principale fut terminée au printemps 1929, Gustave Gingras affirme, cependant, que le dernier estimé en faveur de Alphonse Daris est en date du 9 septembre 1929. La prétention de Oscar Séguin, c'est que d'autres travaux furent exécutés durant l'été 1929 et l'automne 1929.

A l'produit, notamment, une lettre en date du 10 juillet 1929, par laquelle Gustave Gingras lui indiquait une liste de travaux à faire.

Ses fonctions de surveillant exigeaient une correspondance volumineuse durant l'été et l'automne 1929, concernant, notamment, les sous-entrepreneurs de Daris relativement aux balances qui leur étaient dues pour la construction de ce bureau de poste.

Gingras affirme, de plus, que la Commission du service civil et le département des travaux publics maintinrent Séguin en fonction parce que l'on prévoyait d'autres travaux. Comme question de fait, les contrats relatifs à l'ameublement et à la démolition de certaines bâtisses et terrassements ne furent accordés qu'au l'automne de 1929 et terminés qu'au printemps de 1930.

Aucun salaire ne fut payé à Séguin après le 4 décembre 1929. Séguin affirme, cependant, qu'après cette date, notamment au printemps de 1930, il surveilla la fin de la démolition d'un édifice et les terrassements du terrain et cela sans recevoir aucune rémunération. Il y a, à cet égard, lieu de se demander si ce fait ne constitue pas un service rendu au S. A. et la somme de \$1,500.00 que lui paye le département des travaux publics de décembre 1928 à décembre 1929.

Mais en supposant que la version du juge Forest serait exacte, pourquoi me tenir responsable de cette somme de \$750.00 représentant le salaire que Séguin aurait touché de juin à décembre 1929?

Il fut prouvé qu'à même ce salaire, Oscar Séguin paya une dette à la succession Georges Boivin. Le juge Forest savait, ou du moins devait savoir, que la partie de ce salaire dont il demande le remboursement fut retirée par la succession Georges Boivin. J'ai agi, sans profit aucun, comme intermédiaire de la succession Georges Boivin.

Pourquoi le juge Forest insinua-t-il méchamment que j'ai retiré ce salaire? L'enquête qu'il a faite démontre le contraire.

Il a été établi et admis par tous que Oscar Séguin devait une dette à Georges Boivin, ancien député du comté de Shefford. Après la mort de celui-ci, pressé de payer cette dette à la succession Boivin, j'ai payé cette dette à la succession Boivin qui me subrogea à ses droits contre Séguin. La partie du salaire de Séguin qui servait à payer cette dette, n'était donc pas en définitive payée à moi-même, mais à la succession Georges Boivin.

Pourquoi le juge Forest m'en rend-il seul responsable?

c) Souscription au fonds électoral

Un autre reproche du juge Forest est relatif à une somme de \$700.00 versée par Hervé Boyer à la caisse électorale du comté de Shefford.

Sur l'une des parties du terrain où le bureau de poste devait se construire se trouvait un édifice. Le gouvernement fédéral demanda des soumissions pour démolition de cet édifice. Hervé Boyer fut le plus bas soumissionnaire et obtint le contrat de \$2,200.

Il vendit des matériaux provenant de la démolition pour une somme de \$685.16.

Aucune preuve n'a été faite quant à l'octroi de ce contrat à Boyer, ni relativement à la manière avec laquelle il l'exécuta ce contrat.

L'enquête ne révèle donc aucun reproche relativement à ces faits.

La preuve révèle que Boyer fit une souscription au fonds électoral du parti libéral au montant de \$700. Dans l'automne de 1929, il signa un billet au montant de \$700 à l'ordre de J.-U. Poirier, comptable. Poirier remit plus tard ce billet à Oscar Séguin qui me le remit lors du dernier paiement fait à Boyer le ou vers le 28 août 1930.

Le juge Forest déclare dans son mémoire qu'avant d'avoir obtenu son contrat, Boyer souscrivit ce billet de \$700.

C'est faux.

Hervé Boyer a juré le contraire. Il affirma qu'il avait songé à faire cette souscription après avoir obtenu son contrat et après en avoir commencé l'exécution, après avoir commencé la démolition de l'édifice et à voir à en vendre les matériaux.

Pourquoi, sur ce point, le juge Forest a-t-il rapporté faussement les faits?

Quel reproche peut-on me faire au sujet de ces faits?

Boyer déclara qu'il fit cette souscription de son propre chef. Il déclara que ces travaux de démolition étaient terminés quand il signa le billet de faveur de Poirier. La raison qu'il donne de cette souscription c'est que, vendant des matériaux, en plus du prix de son contrat, il trouva que son profit lui permettait d'être généreux à l'égard du parti libéral et de lui faire une souscription.

Aucune contrainte ne fut exercée sur lui à ce sujet. Il est corroboré sur ce point par MM. J.-U. Poirier, Oscar Séguin et moi-même.

J'affirme que je ne connus cette souscription que lorsque Séguin me remit, le 30 août, le billet le ou la veille du jour où le chèque du gouvernement au montant de \$1,308.40 fut reçu, le ou vers le 30 août 1930.

L'ensemble de la preuve établit que cette souscription, représentée par un billet signé en automne 1929 fut faite volontairement par Boyer et ne fut connue par moi qu'à la fin d'août 1930.

J'ai déclaré lors de l'enquête, et je le répète, cette souscription de \$700 fut employée à payer des contributions d'élection.

Je n'ignore pas que ces souscriptions à la caisse électorale et l'emploi de ces fonds pour payer des cotisations d'élections sont parfois dénoncés par des puristes. Mais ce sont là des moeurs politiques acceptées au Canada depuis de nombreuses années, quels que soient les régimes politiques qui administrent les affaires publiques.

Aussi longtemps que l'ordre public et les intérêts généraux de notre pays ne sont pas affectés par cette façon d'agir les citoyens de ce pays paraissent avoir approuvé pareille façon d'agir.

M. Hervé Boyer déclarant qu'il souscrivit à la caisse électorale de son plein gré, sans y être forcé, qu'il n'avait pas signé le contrat, et qu'il fut octroyé, il y a là un don fait à un parti politique par l'un de ses amis, et du genre de milliers d'autres dons faits depuis cent ans dans la province de Québec.

Au lieu de se scandaliser de cette souscription de quelques centaines de piastres à la caisse électorale de Shefford, le juge Forest fera mieux, pour calmer sa conscience subitement éveillée, de demander une enquête royale sur la souscription de \$700.00 environ que le premier ministre du Canada, M. R. B. Bennett, déclarait récemment avoir faite au parti conservateur lors des élections de 1930.

Mais que dirait ce même juge Forest si une enquête royale était instituée relativement à la caisse électorale du défunt régime Meighen, battue que ce même juge Forest était à la plate couture dans le comté de Montcalm-L'Assomption? Si pareille enquête royale était ordonnée sur ses agissements dans ce comté, serait-il aussi prompt à se voiler la face et à rougir de méthodes électorales que lui et ses amis ont si longtemps pratiquées?

IX

En résumé, il s'agit d'une lutte entre adversaires politiques. La construction de ce bureau de poste était, depuis plusieurs années au programme des candidats dans le comté de Shefford. Georges Boivin, ancien député libéral de ce comté et ancien ministre, réalisa enfin ce projet. La population ne fut seulement de Waterloo, mais de tout le comté de Shefford, lui aut gré de ce succès ainsi qu'aux autres chefs du parti libéral dans le comté.

Nos adversaires politiques ne nous l'ont pas encore pardonné. Ce bureau de poste de Waterloo fut l'objet de toutes les discussions au cours des élections fédérales en 1930 et au cours des élections provinciales de 1931.

M. Tétrault, le député conservateur fédéral, élu aux élections de 1930, continua la lutte aidé par son ami politique que j'avais battu aux élections provinciales de 1931. En 1932 et 1933 le député Tétrault fit des interpellations à la Chambre des Communes et posa au gouvernement fédéral toute une série de questions qui couvraient ex-

DUPUIS

occasions du jeudi pour enfants

Camisoles .29

Robes lavables .50

Bandes En finette pour bébés. Un bon spécial à ce prix, chacun .10

Couches En finette absorbante. Environ 27" x 27". Dans un carapane. La douzaine 1.19

DUPUIS — deuxième (De Montigny)

pour la promenade de bébé.

carrosses anglais

Fabrication solide. 28" x 16". Marine, brun, gris français ou marron.

Landaus Tout acier. Longueur 32". Largeur: 16". Profondeur: 18". 21.95

Carrosses Tout acier, bras métal nickelé. Environ 32" x 18". Troléme (centre) 27.95

Albert Dupuis, président, Armand Dupuis, secrétaire.

actement les points sur lesquels porte cette enquête publique.

Je regrette d'avoir à déclarer que cette lutte politique au sujet de ce bureau de poste, commencée à Waterloo depuis près de dix ans, s'est continuée durant l'enquête présidée par le juge Alfred Forest. Et j'ai le regret d'être forcé de dire publiquement, que l'adversaire politique le plus partial et le plus injuste, a été le juge Forest.

Non content de diriger l'enquête uniquement dans le sens exigé par les chefs conservateurs du comté de Shefford, non content de refuser de suivre les dispositions de la loi fédérale en vertu de laquelle il fut nommé, non content de refuser injustement et sans droit de laisser nos avocats contre-interroger tous les témoins entendus durant cette enquête, non content de refuser d'entendre les témoins qu'on lui suggérait relativement à la valeur du terrain acheté par le gouvernement fédéral, le juge Forest, après avoir conduit d'une façon aussi partielle et aussi injuste cette enquête publique, s'autorise maintenant de cette enquête, écourtée, et restreinte volontairement par lui, dans un but politique, afin de servir les intérêts du parti conservateur et payer ainsi sa dette de reconnaissance pour jeter de la boue, non seulement sur le député provincial de Shefford, non pas seulement sur une demi-douzaine de chefs du parti libéral dans le comté de Shefford, mais sur toute la population de la ville de Waterloo.

Et je voudrais terminer par un protêt public contre les attaques injustes et malveillantes du juge Forest à l'adresse de toute la population de la ville de Waterloo et de la ville de Granby.

Le juge Forest écrit dans les conclusions de son rapport, "que les moeurs électorales à Waterloo et à Granby, dans le comté de Shefford, sont absolument dépravées".

De quel droit le juge Forest, candidat battu deux fois, dernier monté sur le banc, qui a servi de tampon au gouvernement de M. Bennett pour salir sa réputation et ruiner ma vie publique, insulte-t-il de cette façon toute la population de la ville de Granby et de la ville de Waterloo, deux des centres les plus importants de la province de Québec?

En supposant (ce qui n'est pas vrai) que certains faits auraient été établis contre quatre ou cinq individus du comté de Shefford, le juge Forest était-il justifiable, par rancune et partisanerie politique, d'insulter toute la population de la ville de Granby et de la ville de Waterloo?

Et si je me suis levé aujourd'hui en Chambre, c'est moins pour défendre ma personnalité que pour relever avec mépris, les injures du juge Forest à l'adresse de ces localités du comté de Shefford et proclamer bien haut que la population de Granby et de Waterloo ne méritait pas ce paquet de boue que ce juge de la Cour supérieure vient essayer de lui lancer.

J'ai la certitude qu'aux prochaines élections, les citoyens de Granby, de Waterloo et tout le comté de Shefford jugeront, comme elle le mérite cette attitude injuste et malveillante du juge Forest, inspirée par certains adversaires politiques du comté de Shefford.

Le rapport du juge Forest

Pour l'intelligence de la question, nous publions de nouveau un résumé du rapport des conclusions et des recommandations du juge Alfred Forest, de la Cour supérieure de Montréal, qui a fait l'enquête royale sur la construction du bureau de poste de Waterloo.